

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline (<i>hormis les points 14 et 15</i>)
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent (<i>hormis le point 2</i>)	SAVARY Franck (<i>hormis le point 13</i>)
BOUTIN Didier (<i>hormis le point 13</i>)	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie (<i>jusqu'au point 21</i>)
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN (<i>hormis le point 13</i>)
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE (<i>à partir du point 22</i>)

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Ordre du jour :

1. Moyens Généraux

- DEL20230404_01 Approbation des comptes de gestion 2022
- DEL20230404_02 Approbation des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats
- DEL20230404_03 Bilan annuel des transactions foncières et immobilières 2022
- DEL20230404_04 Vote des budgets primitifs 2023
- DEL20230404_05 Vote du produit des contributions directes
- DEL20230404_06 Vote de la dotation d'animation locale pour l'année 2023
- DEL20230404_07 Garantie d'emprunt – Construction de 10 logements la Canquetière – Boufféré
- DEL20230404_08 Demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie et du Foyer Rural de la Guyonnière
- DEL20230404_09 Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montaigu-Vendée et le CCAS pour la passation des contrats d'assurances
- DEL20230404_10 Revalorisation de la gratification des stagiaires BAFA
- DEL20230404_11 Modification du tableau des effectifs

2. Vie locale, culturelle et sportive

- DEL20230404_12 Dotations et subvention aux bibliothèques de proximité au titre de l'année 2023
- DEL20230404_13 Subventions de fonctionnement aux associations culturelles et sportives au titre de l'année 2023
- DEL20230404_14 Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association S2GFC
- DEL20230404_15 Dérogation au repos dominical des commerces locaux – modification d'une date

3. Education, familles et cohésion sociale

- DEL20230404_16 Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée
- DEL20230404_17 Validation de l'avant-projet définitif des aménagements de la Maison des Jeunes – Montaigu et demande de subvention
- DEL20230404_18 Subventions aux associations gestionnaires Enfance et Petite Enfance
- DEL20230404_19 Tarification des séjours courts accueil de loisirs et Maison de l'Enfance – Été 2023

4. Environnement, mobilités et aménagement du territoire

- DEL20230404_20 Lancement d'un schéma vélo pour Montaigu-Vendée
- DEL20230404_21 Approbation de l'avant-projet définitif du Parc du Val d'Asson II et autorisation de lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux – Montaigu
- DEL20230404_22 Sollicitation de subventions auprès du conseil départemental et de l'état pour le Val d'Asson II – Montaigu
- DEL20230404_23 Quartier de la Gare – Etude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur – Montaigu
- DEL20230404_24 Avis sur permis de construire en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques au lieu-dit le Grand Planty – Saint Georges de Montaigu
- DEL20230404_25 Désaffectation et déclassement le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230404_26 Cession foncière d'un délaissé de 5 m² – le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230404_27 Cession foncière d'un délaissé de 10 m² – le Clos de la Bonninière – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230404_28 Désaffectation et déclassement foncier – Avenue de la Vendée – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230404_29 Cession foncière d'un terrain constituant l'îlot du secteur de la Vallée du Loulay – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230404_30 Approbation de la grille modificative du lotissement la Nobenne – tranche 2 – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230404_31 Convention de servitude entre Enedis et la Ville de Montaigu-Vendée – le Clos de Matifeux – Montaigu
- DEL20230404_32 Convention de servitude entre Enedis et la Ville de Montaigu-Vendée – Pôle d'Activités les Marches de Bretagne – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230404_33 Convention SyDEV – Installation de l'éclairage public du lotissement les Amphores II – Boufféré
- DEL20230404_34 Convention SyDEV – Travaux d'éclairage public du centre bourg – Saint Georges de Montaigu
- DEL20230404_35 Avenant à la convention SyDEV – Réaménagement du parking de l'Hôpital – Montaigu

5. Espaces publics et moyens techniques

- DEL20230404_36 Convention SyDEV – Travaux d'éclairage public – Parc des Remparts – Montaigu
- DEL20230404_37 Convention SyDEV – Travaux d'éclairage public – Rue de la Gaudine – Montaigu

6. Informations diverses

DEBUT DE LA SÉANCE

M. le Maire : Je voudrais commencer ce conseil municipal pour évoquer une triste nouvelle. Vous le savez sans doute, Michel MERLET, ancien maire de Boufféré, nous a quittés le dimanche 26 mars dernier.

En y associant naturellement Cécilia, je souhaite avoir une pensée pour ce maire que j'ai eu la chance de connaître qui a fait tant pour le développement de Boufféré de 1965 à 1989.

Son action publique, sa gentillesse, son écoute, sa disponibilité resteront dans la mémoire collective des Boufféréennes et des Boufféréens, et bien au-delà. Nous adressons à son épouse, Thérèse et à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

Je voudrais également saluer la mémoire d'une autre figure locale qui vient de nous quitter mon cher Eric : Michel Bonnet, ancien de Saint Georges de Montaigu.

Maire de 1982 à 1995, Michel Bonnet avait été élu municipal aux côtés de l'ancien maire Raymond Dronneau et fondateur du district mon cher Antoine, dont il fut également élu de 1977 à 1995.

Maire bâtisseur, Michel Bonnet a été l'un des artisans du développement de Saint Georges de Montaigu avec notamment la création du complexe sportif et la rénovation du centre-bourg. Il restera pour longtemps dans la mémoire des Georgeoises et Georgeois.

Nous sommes profondément tristes d'apprendre sa disparition et adressons à son épouse Elisabeth et à toute la famille nos plus sincères condoléances.

Après ces tristes nouvelles, je voulais vous partager une joyeuse nouvelle et vous informer que la commune a obtenu 3 prix au CAUE de la Vendée : le prix Aperçu du public pour la rénovation du presbytère de Boufféré et le prix de l'équipement culturel pour la transformation du Presbytère.

Le CAUE a mis ainsi en valeur ce qui avait été fait à l'occasion de ces travaux, à savoir la mise en valeur du patrimoine, la qualité de la mise en œuvre et le choix des matériaux durables.

Et puis, le Pré Gestin a obtenu encore un prix au niveau Vendéen ; il a été lauréat du prix Terre et Eau du CAUE. Il a mis en valeur le retour à la nature dans le centre-bourg, la qualité de la trame verte et bleue et la création d'un îlot de ressourcement et d'apaisement au cœur de ville.

Bravo aux élus et aux services pour leur travail. Ces récompenses sont un nouveau témoignage de notre engagement en matière environnementale, paysagère et urbaine.

Enfin, je voulais revenir sur quelques explications restées en suspens et apporter ainsi des éléments de réponse à la question de Mme Larcher sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires et extrascolaires évoqués lors du Conseil Municipal du 07 février.

Cette augmentation se décompose finalement en 3 grands volets :

- + 37% d'électricité, de gaz sur ces activités, sur ces locaux utilisés pour le périscolaire et l'extrascolaire. Je vous rappelle qu'on n'a pas de bouclier tarifaire pour la ville sur les augmentations d'énergie ;

- C'est aussi une augmentation du coût de l'alimentation sur 2022, + 4,65%. On s'attend pour 2023 à encore + 10% d'augmentation ;

- Ce sont également les frais de personnel qui ont augmenté sur ce volet-là, périscolaire et extrascolaire, de plus de 9% liés à plusieurs éléments : la technicité qu'on a tous les ans, l'augmentation de 3,5% du point d'indice en juillet dernier qui va avoir une année complète en 2023, et l'augmentation du SMIC à 5,56% l'an dernier et en fait cela concerne beaucoup de traitement des agents dans ces services, on a le double effet de l'indice de la fonction publique et quand ce n'est pas suffisant pour rattraper le SMIC, on a l'augmentation du SMIC qui joue.

Nous arrivons à + 16% sur le coût de ces activités périscolaires et extrascolaires des services, et donc, on a pratiqué finalement une augmentation en-dessous de l'augmentation réelle.

Il y avait également une autre question sur le passage de 24 à 28 postes d'agents de surveillance. Si vous le permettez, les services ont travaillé sur la réponse qui est très technique mais aussi individuelle. Aussi, je renvoie ce sujet à la prochaine Commission Education, familles et cohésion de Mme Grenet où vous aurez tous les éléments de réponse.

Approbation du procès-verbal de séance du 7 février 2023

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

M. le Maire : Nous abordons maintenant le vote du budget 2023, un budget que nous votons tardivement mais dont l'exercice n'a jamais été aussi difficile.

En effet, notre équipe municipale s'est engagée en 2020 sur des projets dont le financement était assuré et je dois dire qu'il faut aux élus comme aux services une grande capacité d'adaptation pour faire en sorte qu'ils le soient toujours.

En effet, après la crise du covid qui a affecté nos recettes comme nos dépenses, la suppression de la Taxe d'Habitation dont les compensations sont moins dynamiques, la crise énergétique nous frappe aujourd'hui de plein fouet. Elle nous contraint à évaluer avec la plus grande prudence nos recettes comme nos dépenses. Et pour s'en convaincre, un chiffre suffit : 795 000 € c'est l'augmentation prévue des charges énergétiques en 2023. Cela représente l'équivalent d'une vingtaine de postes nouveaux, c'est deux fois le budget de la police intercommunale, c'est un peu moins que l'aide de fonctionnement apportée par la ville à toutes les écoles de Montaigu-Vendée.

Si cette charge restait la même pendant 15 ans, ce sont 12 millions d'euros d'investissement qu'on ne pourrait pas réaliser... Cela est colossal !

Nous espérons toutes et tous que cette inflation record sur l'énergie n'est que temporaire et que l'amortisseur financier prévu par l'Etat dégonflera la facture. Mais il nous faut nous rendre à l'évidence, on ne peut pas faire comme si rien ne se passait.

C'est l'esprit du plan de sobriété que nous avons voté en fin d'année dernière, et qui aura des conséquences favorables sur le volume d'énergie consommé. Ce sont aussi nos travaux de rénovations et de constructions neuves en cours et à venir sur bon nombre de bâtiments comme la mairie de la Guyonnière, l'hôtel d'agglomération qui logera aussi nos services, l'école Jules Verne, l'école des Jardins, le pôle du Prieuré, les salles de sports de Saint Georges de Montaigu, etc. C'est aussi dans cet esprit que nous étudions la faisabilité de réseaux de chaleur et que nous avons positionné notre ville pour accueillir des ombrières photovoltaïques sur plusieurs espaces de stationnement.

Malgré ces efforts, la multiplication par deux de la dépense énergétique ne doit pas être niée.

En effet, en plus de la facture directe du coût de l'énergie, nous subissons comme tout à chacun les hausses des prix des aliments et des matériaux. Les résultats d'appels d'offre sont tous mauvais et les services de restauration scolaire enregistrent des hausses très significatives.

Dans ce contexte et même s'il ne faut pas céder à la panique, nous devons faire preuve d'une grande responsabilité.

Cette responsabilité, c'est d'abord celle de ne pas ajouter à l'inflation des bases fiscales décidée par l'Etat (7,1%) une augmentation supplémentaire des taux. Pourtant certaines villes ne s'en sont pas privées, +4,5% à Bordeaux, +9% à Lyon, +25% à Grenoble et +51% à Paris, etc.

Nous ne le ferons pas car nous préférons à ce matraquage une bonne gestion de nos dépenses courantes.

Cette responsabilité, c'est aussi d'adapter la somme de nos investissements futurs à ce nouveau contexte. C'est ainsi que deux projets sortiront de nos prévisions budgétaires pluriannuelles. C'est le cas de la passerelle du Val d'Asson dont nous verrons au cours de cette séance que l'étude de faisabilité n'est pas concluante. Ce projet est donc abandonné.

C'est le cas aussi du pôle Tennis pour lequel des premières études engagées montrent un coût plus important qu'envisagé initialement, avec à ce stade, trop peu d'aides à l'investissement. Nous n'abandonnons pas ce projet qui reste nécessaire. Comme nous l'avons expliqué aux clubs récemment, cet investissement est reporté.

Ces décisions jamais faciles à prendre, nous les assumons pleinement. Elles permettent de ne pas accentuer démesurément la pression fiscale sur les habitants, de ne pas faire peser sur les générations futures une dette trop forte et d'assurer le financement d'investissements essentiels, notamment pour nos enfants.

Notre dette restera en effet très maîtrisée. Un recours à l'emprunt en 2023 est prévu mais seulement pour le financement de 2% des investissements. Autrement dit, seulement 1€ investi sur 5 est financé par l'emprunt, ce qui est très peu. De plus, il s'agit d'une prévision budgétaire et il est fort probable que l'emprunt ne soit pas totalement mobilisé.

Le 1^{er} janvier dernier, la dette communale en capital était de 584 € par habitant soit 11% de moins que l'année précédente et 28% de moins qu'en 2019. La moyenne des communes entre 10 000 et 30 000 habitants se situe autour de 1 000 € par habitant. Malgré tout, nous faisons le choix de poursuivre les investissements, ils seront en 2023 les plus élevés du mandat avec plus de 17 millions tous budgets confondus et plus de 11 millions sur le seul budget général.

Les efforts budgétaires les plus importants iront à l'éducation, l'enfance et les sports avec 4,2 millions d'euros (dont 2,3 au restaurant scolaire de Boufféré, 0,8 à l'école Jules Verne de Montaigu, 0,3 à la maison des jeunes de Montaigu), mais aussi aux opérations en extension urbaine pour 4,3 millions d'euros (lotissements de la Guyonnière, Saint Georges, Boufféré).

3 millions d'euros seront consacrés aux espaces publics et à l'entretien des bâtiments dont 1,2 pour le centre-bourg de Saint Georges.

2 millions d'euros sont dépensés pour les opérations en renouvellement urbain (dans l'enveloppe urbaine).

Ce budget est traversé par une ambition environnementale évidente. De la biodiversité au parc du Val d'Asson, à la mobilité avec le schéma vélo communal, de la rénovation urbaine dans les Hauts de Montaigu, ou à Saint Hilaire aux deux études relatives aux réseaux de chaleur, de la rénovation thermique de la mairie de la Guyonnière aux études préalables à la rénovation de l'école des jardins en passant par notre investissement dans des bâtiments neufs et économes de l'hôtel d'agglomération ou de l'école Jules Verne, ce budget de façon flagrante fait une part considérable à la décarbonation et la sobriété.

Je pense que nous pouvons être fiers de ce budget qui fait une synthèse entre l'audace, l'ambition et la nécessaire prudence. Merci Daniel, Yoann, Catherine, Nicole et Laurence d'y avoir travaillé aux côtés des élus.

■ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Les résultats des différents comptes administratifs 2022 ont été comparés avec ceux des comptes de gestion du Comptable Public. Ces résultats coïncident en tous points.

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à approuver tous les comptes du Receveur Municipal au titre de la gestion 2022 (cf. Annexe 1 – Comptes de gestion 2022).

Le conseil municipal DÉCLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022, budget général et ses différents budgets annexes, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

■ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

La comptabilité des collectivités territoriales est basée sur le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables.

- L'ordonnateur, le Maire de la commune, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.
- Le comptable public, Trésorier Principal de Montaigu, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

La fin d'une gestion comptable donne lieu à l'émission de deux types de comptes : d'une part, le compte de l'ordonnateur (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion). Ces 2 comptes doivent être en tous points conformes.

Après avoir pris connaissance de l'exécution budgétaire de l'année 2022, le conseil municipal a été invité à approuver les comptes administratifs du budget principal de la commune et de ses différents budgets annexes (cf. annexe 2 – Comptes Administratifs 2022), et à affecter les résultats sur l'exercice 2023, à savoir :

- **Budget principal de Montaigu-Vendée,**
- Budget annexe - Immobilier de commerces de proximité,
- Budget annexe – service extérieur des Pompes funèbres,
- Budget annexe - ZAC renouvellement urbain – Saint-Hilaire-de-Loulay,
- Budget annexe – Lotissement les Amphores - Boufféré,
- Budget annexe - Quartier les Hauts de Montaigu,
- Budget annexe – Lotissement La Nobenne – Saint-Hilaire-de-Loulay,
- Budget annexe – Lotissement Les Vignes – La Guyonnière,
- Budget annexe – Quartier de la Gare - Montaigu,
- Budget annexe – Lotissement Les Noëlls – Saint-Georges-de-Montaigu,
- Budget annexe – Zone d'habitat – opérations mineures de densification
- Budget annexe – Lotissement les Caillaudières – Boufféré

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. (cf. Annexe 3 – CA2022_Rapport de présentation).

Le conseil municipal DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif pour chacun des budgets, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRÊTE les résultats tels que présentés, APPROUVE le compte administratif 2022 des différents budgets et hors de la présence de Monsieur le Maire et APPROUVE l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023.

Budget principal de Montaigu-Vendée

☐ à l'unanimité

Par 33 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe - Immobilier de commerces de proximité

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe - service extérieur des Pompes Funèbres

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – ZAC Renouvellement urbain

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Lotissement les Amphores - Boufféré

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Quartier les Hauts de Montaigu

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Lotissement la Nobenne – Saint Hilaire de Loulay

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Lotissement les Vignes – la Guyonnière

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Quartier de la Gare - Montaigu

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Lotissement les Noëlles – Saint Georges de Montaigu

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Zone d'habitat – Opérations mineures de densification

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – Lotissement les Caillaudières - Boufféré

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ BILAN ANNUEL DES TRANSACTIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES 2022

L'article 11 de la Loi n° 95.127 du 8 février 1995 dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une autre personne, publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Un tableau des transactions foncières ou immobilières réalisées au cours de l'exercice 2022 a été présenté au conseil municipal. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas seulement des opérations pour lesquelles des actes authentiques sont signés mais de toutes celles pour lesquelles un accord écrit et formel « sur la chose et le prix » est signé (cf. annexe 4 – Bilan des cessions et acquisitions foncières 2022).

Le conseil municipal PREND ACTE du bilan des opérations immobilières de Montaigu-Vendée au titre de l'année 2022.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 07 février dernier, le budget général 2023 de la commune de Montaigu-Vendée s'élève tant en recettes qu'en dépenses, toutes sections confondues à **34 791 672,51 €**.

- en section de fonctionnement à la somme de **19 333 245,61 €**,
- en section d'investissement à **15 458 426,90 €**.

Chacune des commissions municipales a pu prendre connaissance du détail du programme d'investissement là concernant au cours des dernières réunions.

Après présentation des prévisions budgétaires 2023 aussi bien en section de fonctionnement qu'en investissement, (cf. annexe 5 – Budgets primitifs 2023), le conseil municipal a été invité à voter les budgets primitifs 2023 du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Libellé des budgets annexes	Etat actuel
▪ Immobilier de commerces de proximité	Gestion des cellules commerciales et de services de proximité, propriétés de la commune
▪ Service Extérieur des Pompes Funèbres	Pose et vente de caveaux et cavurnes - cimetières
▪ ZAC Renouvellement Urbain	Opération d'aménagement sur une durée de 10 à 15 ans – Saint-Hilaire-de-Loulay
▪ Lotissements Boufféré	Lancement de la 2 ^{ème} tranche du lotissement les Amphores en 2019
▪ Quartier Les Hauts de Montaigu	Budget ouvert en 2018 - opération d'aménagement sur une durée de 10 à 15 ans
▪ Lotissement La Nobenne	Lancement de la 2 ^{ème} tranche en 2021 (5 lots) - Saint Hilaire-de-Loulay
▪ Lotissement Les Vignes	Budget ouvert en 2019 - la Guyonnière
▪ Quartier de la Gare	Budget ouvert en 2019 – la Communauté de communes Terres de Montaigu a cédé à la commune en 2021 le foncier destiné à l'habitat
▪ Lotissement les Noëles	Budget ouvert en 2019 – Saint-Georges- de-Montaigu
▪ Opérations mineures de densification	Budget ouvert en 2020 pour isoler les petites opérations de densification - Montaigu-Vendée
▪ Lotissement Les Caillaudières	Budget ouvert en décembre 2020 – Boufféré – Aménagement de quartier à l'étude

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. (cf. Annexe 6 – BP2023_Rapport de présentation).

Le conseil municipal VOTE PAR CHAPITRES en section de fonctionnement et à l'OPERATION en section d'investissement, le budget primitif 2023 du budget principal et des onze budgets annexe de la commune de Montaigu-Vendée tel que décrit ci-dessous :

Budget principal de Montaigu-Vendée

☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 contre (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe - Immobilier de commerces de proximité

☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 contre (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe - service extérieur des Pompes Funèbres

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Budget annexe – ZAC Renouvellement urbain☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Lotissement les Amphores - Boufféré☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Quartier les Hauts de Montaigu☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Lotissement la Nobenne – Saint Hilaire de Loulay☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Lotissement les Vignes – la Guyonnière☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Quartier de la Gare - Montaigu☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Lotissement les Noëles – Saint Georges de Montaigu☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Zone d'habitat – Opérations mineures de densification☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Budget annexe – Lotissement les Caillaudières - Boufféré☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles : -

M. Hubert Piveteau : Ce budget primitif s'inscrit dans la droite ligne des précédents, loin de répondre aux enjeux sociétaux à court terme et moyen terme. Aucune inflexion de votre part, que ce soit sur le volet social ou écologique comme si vous occultiez les mouvements sociaux actuels. Les manifestations récentes contre le projet de loi pour le report de l'âge de départ à la retraite, soutenues par 70 % de la population, ont fait émerger d'autres inquiétudes dans les cortèges. La baisse du pouvoir d'achat due à l'inflation énergétique fait craindre aux revenus les plus modestes des fins de mois compliquées. De son côté, la jeunesse exprime toute son angoisse face à l'inaction de la classe politique et des élus vis-à-vis de l'accélération du réchauffement climatique. Bien sûr, notre commune ne peut à elle seule répondre à ces inquiétudes et nous ne nions pas les quelques avancées de votre part. Mais aujourd'hui un changement de braquet s'impose. Il est urgent que les subventions aux associations à caractère social suivent l'inflation pour éviter une marginalisation d'une partie de nos concitoyens. De même, il est urgent d'allouer des budgets supplémentaires pour l'accueil des personnes les plus démunies. Grandement oubliée depuis le début de cette mandature, l'économie sociale et solidaire, qui pourtant crée du lien et de la complémentarité entre les acteurs économiques, mériterait d'être soutenue. Sur le volet de la transition écologique malgré vos engagements, le compte n'y est pas. Le dernier rapport du GIEC indique que si on ne passe pas à la vitesse supérieure, on dépassera les plus deux degrés de réchauffement climatique, niveau qui engendrera des bouleversements colossaux. Tous les secteurs d'activité sont concernés mais il semble, au regard des événements

climatiques de 2022 que l'eau pourrait être le dénominateur commun des actions à mettre en œuvre en priorité. Nous avons conscience que l'inflation affecte aussi le budget de notre commune mais avec un endettement maîtrisé, des marges de manœuvre existent à condition de ne pas les griller avec des projets non essentiels. Vos choix d'investissement non prioritaires du début de mandat limitent considérablement notre capacité à investir massivement dans la transition écologique. La continuité du modèle de développement que vous soutenez, génère certes des ressources financières conséquentes mais elle n'est pas pour autant durable. Les générations futures en jugeront.

Mme Elodie Larcher : Le moment du vote du budget ce soir, est l'opportunité de mesurer le soutien apporté aux familles dans un contexte où l'inflation pèse fortement sur le budget de tous. Visiblement votre choix, ce soir est de faire supporter cette inflation aux familles. Vous nous expliquez que l'augmentation de 10 % aurait dû être de 16 %. En prenant cette décision par arrêté le 5 décembre dernier, vous avez empêché tout débat en commission ou en conseil municipal, car selon nous, d'autres pistes auraient pu être étudiées. Aujourd'hui, la tarification s'opère par tranche de quotient familial. L'objectif de cette tarification par tranche est d'ajuster les tarifs aux ressources de chacun. En regardant les tarifs appliqués notamment pour le périscolaire, on constate que l'écart entre les tranches extrêmes est très faible, passant de 2,56€ de l'heure, à 2,81€ pour les revenus les plus élevés. En accentuant les écarts entre les tranches, vous auriez pu faire le choix de limiter l'augmentation pour les premières tranches de quotient familial. Ce soir, vous mettez en avant des choix à faire, les vôtres sont a priori au détriment des familles. Je cite deux exemples surprenants :

- La ligne « Fêtes et Cérémonies », qui elle, passe de 150 000 à 230 000 € ;
- La ligne « Finition de l'église de Montaigu », plus 364 000 €

Les restrictions budgétaires passeront donc sur les familles : +10 % pour les tarifs périscolaires, +36 % votés hier en conseil d'agglomération pour le transport scolaire.

M. Jean-Martial Haeffelin : Effectivement comme nous l'avons déjà souligné, vos choix budgétaires de début de mandat grèvent fortement toutes possibilités d'actions. Je le constate tout particulièrement dans la commission Espaces publics et moyens techniques alors que l'on n'y constate tous les états déplorables des voiries et trottoirs tout particulièrement sur Montaigu, le budget alloué suffit à peine à maintenir le bas niveau de prestation offert à nos habitants dans ce domaine. Arrivé à mi-mandat, j'ai bien peur que dans trois ans, le constat soit encore pire qu'à votre arrivée. Et sur ce titre, vous seriez le digne successeur de votre prédécesseur qui vous a laissé sur ce point, un héritage il est vrai, peu enviable. Chaque année, le constat des habitants est le même : trottoirs inaccessibles aux poussettes jonchés de trous et de bosses, pistes cyclables dangereuses et inadaptées, ce qui a été relevé par le comité consultatif notamment. Alors ce soir, je défends ma commission et à travers elle, les habitants de Montaigu. A quand, Monsieur le Maire, une vraie prise en compte de cette problématique qu'on ne réglera pas, une fois encore, à coup de point-à-temps et de rafistolage.

M. le Maire : Dans votre rue, cela va mieux déjà.

M. Jean-Martial Haeffelin : Je ne suis pas élu que pour moi.

M. le Maire : Bien sûr. Je disais cela pour illustrer que des choses sont faites, notamment dans votre rue mais ce n'est pas la seule. Je ne vais pas y répondre, votre intervention est riche et je ne vais pas m'employer à répondre à tous les points parce que ce serait trop compliqué. Mais de façon générale, nous nous attendions à ce que vous fassiez des remarques sur le budget ; c'est évidemment important à ce moment-là que vous, en tant qu'opposition, vous indiquiez votre vision des choses. Je ne l'ai pas ressenti complètement mais évidemment, je n'ai pas à juger de la façon dont vous présentez les choses. Je vois beaucoup d'idéologie dans ce que vous avez dit. Sur le fond, je voulais vous rappeler que les électeurs ont voté pour la liste que je portais avec l'ensemble de mes 43 colistiers – liste Montaigu-Vendée, Une Ambition partagée. Et c'est par ce vote, que nous avons été élus pour porter un projet et c'est ce projet que nous mettons en place. Moi, je ne peux regretter que celui-ci ne vous plaise pas, ne vous convient pas. Mais, moi mon obsession depuis mars 2020, malgré les conditions complètement hallucinantes depuis 2 ans que nous vivons (après le covid, l'augmentation du coût de l'énergie, un climat social déplorable dans le pays), mon obsession tout comme celle de mon équipe soudée autour de moi, est de maintenir le cap que nous avons porté devant les électeurs en 2020.

Vous répétez souvent les mêmes choses, j'ai entendu encore une fois le sujet des églises alors que cela représente qu'une part de notre investissement. Vous dites les projets essentiels. Qu'est ce qui est essentiel ? Est-ce que le patrimoine n'est pas essentiel ? Est-ce que construire des écoles, ce n'est pas essentiel pour l'avenir ? Est-ce que rénover nos bâtiments pour consommer moins, ce n'est pas essentiel ? Est-ce que faire en sorte que nos jeunes puissent faire du sport dans de bonnes conditions pour leur santé et pas seulement pour le loisir, ce n'est pas essentiel ? C'est tout le sens de notre politique notamment à travers les subventions aux associations sportives, c'est pour les jeunes, c'est pour faire du sport.

Quant au sujet sur la forme de l'arrêté, je vous rappelle la loi Mme Larcher ; on sait déjà expliquer là-dessus. Evidemment, on pourrait se voir tous les matins pour discuter de toutes les décisions à prendre avec mes collègues, mes adjoints mais je pense que vous n'auriez pas le temps et vous verriez qu'il est impossible de procéder de la sorte. Je vous rappelle ce que dit la Loi qui régit notre fonctionnement démocratique dans les communes. Elle dit 3 choses :

- Un conseil municipal tous les trimestres
- Tous les documents sont accessibles aux conseillers
- L'opposition a des droits

Sur ces trois thématiques, nous respectons parfaitement le code des collectivités locales et je m'en réjouis. Mais non seulement, nous le respectons, mais nous allons plus loin : nous ne faisons pas seulement 4 conseils par an mais, 6 ou 7 conseils par an ; nous avons institué des conseils délégués même s'ils ne vous satisfont pas depuis le début du mandat, car c'est là que se construit la proximité et c'est tout le sens que nous avons voulu donner à Montaigu-Vendée. On a institué des commissions ; vous nous avez reproché l'autre fois de ne pas avoir tenu une commission mais sachez qu'elles ne sont pas obligatoires. Elles sont tenues avant chaque conseil municipal sur toutes les thématiques et nous essayons de passer tous les points qui passent au conseil municipal. Puis, pour terminer, nous avons institué un comité consultatif, qui là non plus, ne vous convient pas.

Prendre un arrêté sur des tarifs, en plus inférieur à ce que nous pourrions faire, nous estimons effectivement que le climat social, et là, je ne veux pas M. Piveteau, aller sur des débats nationaux ici, ce n'est pas le lieu d'évoquer des réformes des retraites qui touchent les uns et les autres.

Je retiens comme d'habitude beaucoup d'idéologies, j'aurai aimé plus de fonds, plus de propositions. Puis quant à dire, j'ai noté M. Piveteau, que les générations futures vous jugeront. Encore heureux, et vous aussi, ils vous jugeront dans votre pratique de l'opposition. Moi, je suis absolument là-dessus droit dans mes bottes et quand je me regarde dans la glace, je n'ai pas à rougir parce que les sujets que vous évoquez du plan climat, parlons-en si vous voulez. Nous sommes en train de mener une transition phénoménale dans notre pays (la France est le pays le plus avancé sur certains sujets, évidemment tout n'est pas parfait). Sur la ville, vous pourriez dire que cela ne va pas assez vite sur certains sujets mais il faut aussi qu'ils soient acceptés et acceptables. Prenez le monde agricole, M. Piveteau, que vous connaissez très bien. Nous ne pouvons pas du jour au lendemain, changer un modèle. Vous parliez de l'eau tout à l'heure, très bien ! Des grandes incantations sur l'eau, je veux bien, mais, moi, c'est mon combat de tous les jours à la fois à Vendée Eau, à l'EPTB, aux Bassins. Je vous rappelle qu'en ce moment, nous portons une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climats) qui va nous permettre sur notre bassin de définir où nous en sommes sur la ressource en eau tant en termes de quantité, qu'en termes de qualité. Nous allons obtenir des résultats qui vont nous permettre de modéliser les usages à venir de l'eau sur le bassin. Ce ne sont pas des incantations mais juste du travail au quotidien, du travail d'engagement que je porte avec ma majorité municipale. Je vais laisser la parole à Antoine Chéreau.

M. Antoine Chéreau : Je voudrais rajouter quelques éléments à ce qui a été très bien dit par Monsieur le Maire, et notamment sur le sens de l'action que nous portons sous son autorité, sous sa direction. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir mais vous avez fait le choix de morceler vos interventions, l'opposition, commission par commission plus ou moins. En fait, ça me saute aux yeux alors que nous sommes en train de voter un budget, nous votons donc une ligne. Cette ligne a du sens sur ce qu'on veut demain pour notre population. Vous avez choisi de prendre sujet après sujet en disant « là il y en a pas assez, là il y en a trop, etc. », et ça ne crée pas une ligne. Je dis cela car j'entends dans la déclaration de M. Piveteau, un mot sur l'économie sociale et solidaire sur lequel je voudrais revenir car il est « balancé » comme ça et on ne sait pas très bien ce que cela signifie. En revanche, cela correspond vraiment à un discours politique qui n'a pas le même sens que celui que nous portons. Aussi, je voudrais préciser : l'économie sociale et solidaire, c'est le terme employé pour assurer l'économie qui se fait sans capital mais avec de la participation collective d'actions d'une entreprise économique. C'est le mutualisme. Et notre Région des Pays de la Loire, la Vendée est le cas également, est championne du mutualisme et championne de France de l'économie sociale et solidaire. Mais, cela ne veut pas dire l'emploi subventionné et ça, c'est une erreur qu'on confond souvent. En réalité, nos « gros » employeurs de l'économie sociale et solidaire sont très implantés ici, on les y encourage : ce sont le Crédit Mutuel, la Caisse d'épargne, le Crédit Agricole, Groupama. Ce sont toutes ces importantes entreprises qui sont d'importants employeurs et qui fonctionnent dans leur modèle parce que nous avons du développement économique ici. Ces entreprises tirent leur économie de leurs clients qui vont bien. Nous sommes donc très favorables à cela, et c'est vraiment nous faire une injure invraisemblablement en méconnaissance de ce qu'est l'économie sociale et solidaire, que de dire qu'il n'y a pas de place pour l'économie sociale et solidaire. Il n'y a sans doute pas beaucoup de territoires où il y en a autant. Alors si ce que vous voulez dire, c'est l'emploi privé subventionné par de l'argent public, c'est possible, c'est d'ailleurs probablement ce que vous pensez, mais on parle d'autres choses. Evidemment, de temps en temps, ça a du sens sur certaines actions effectivement, mais ça ne peut pas être notre modèle économique en tout cas. La preuve, et c'est là que je note cela comme une contradiction dans ce que vous dites : si l'objectif était d'assurer le lien social par de l'emploi subventionné alors il n'y a aucun doute sur le fait qu'on ne ferait rien du tout de ce que vous nous demandez de faire. Il y a donc une incohérence et l'argent public, il n'est pas infini. On ne pourrait pas faire à la fois de l'emploi subventionné pour X ou Y raisons et en même temps avoir l'ambition que vous nous demandez d'avoir, de façon plus forte. Nous, on est cohérent. On assume que le développement économique, c'est une valeur qu'elle soit capitaliste ou qu'elle soit d'économie sociale et solidaire. Ça marche tellement bien que nous avons 3,5% de chômage. C'est quoi de mieux que de faire en sorte que la plupart de nos habitants, ils aient l'occasion de vivre plutôt largement du fruit de leur travail. Et vous entendre dire qu'on est en défaut de l'insociale, en pleine semaine du Mondial Football de Montaigu, c'est absurde. Au contraire, on a un modèle économique qui fait que les gens peuvent vivre et ne sont pas au chômage, en tout cas pour une faible partie, c'est vrai mais on est très proche de ce qui est impossible à baisser, 3,5%. En réalité, on a une vie associative très forte qui crée le lien social. Vous nous reprochez de ne pas mettre en œuvre un autre modèle que celui qui existe et pour lequel je crois, nous avons de grandes raisons d'être satisfait, ce n'est jamais suffisant, il faut toujours aller plus loin mais je voulais insister sur cette contradiction. Je vous rends la parole M. le Maire.

M. le Maire : Je vous invite à regarder tout à l'heure le projet que nous allons valider, je l'espère, sur Saint Hilaire. Nous allons vendre un terrain de la Vallée du Loulay à une entreprise du secteur de l'ESS. Alors, je veux bien tout ce qu'on veut les procès, etc. mais vous verrez que derrière parfois des incantations, nous, on agit.

Mme Sophie Arzul : Vous nous reprochez de ne pas faire de propositions. Je voulais vous faire une proposition. Votre politique de subvention consiste à aider financièrement les associations qui organisent des événements de grandes ampleurs comme le Mondial du Foot ou l'auto-cross de Saint Georges qui fonctionnent depuis des années, de façon tout à fait importante. Ne pourrait-on pas continuer à soutenir ces associations par des moyens techniques et humains mais aussi orienter les aides financières vers des nouveaux événements pour les encourager ?

M. Eric Hervouet : En matière de politique de subventions d'événements, il y a déjà tout une histoire. Antoine l'a bien résumé tout à l'heure sur ce que l'on vit aujourd'hui avec le Mondial et ce que l'on vit sur la plupart de ces événements. L'accompagnement financier est doublé d'un accompagnement technique aussi : présence technique, mise à disposition de matériel, de consignes particulières auprès des agents pour aller faire telle ou telle tâche sur ces événements de grandes ampleurs (événements nationaux voir internationaux). Le subventionnement est là pour porter ces événements à des niveaux supérieurs que ce que l'on connaît aujourd'hui et aider à la mise en place de certains événements qui ne pourraient se tenir sans cela. Vous évoquez le Mondial de Montaigu et le moto cross de Saint Georges, ce sont des manifestations de nature différente sur des équipements différents ; certains portés par les associations, d'autres par la collectivité. Mais en termes de fonctionnement, vous avez sur le Mondial des installations techniques, des installations de sécurité qui ont un coût. Nous maintenons et affirmons (nous le voterons tout à l'heure, en tout cas je le souhaite), des subventions de soutien pour rassurer l'ensemble de ces coûts. Nous sommes conscients que ces événements génèrent également des recettes. Nous analysons évidemment les coûts, les budgets. Nous sommes très clair là-dessus mais nous ne sommes pas sur une reconnaissance de l'événement par le versement de la subvention, mais sur un apport supplémentaire pour permettre la tenue de ces manifestations. Si derrière votre question masque la volonté de vouloir aider et rejoindre la question de M. Piveteau, sur le niveau des associations sociales et autres, je pense que ce sujet est traité en niveau du CCAS de Montaigu-Vendée avec le Président du CCAS et Mme Grenet. Je ne renie absolument pas et je défends ce subventionnement associatif qui fait bien au-delà de simples événements et au-delà d'une simple communication, le lien social de nos habitants. Je rappelle les deux événements que vous citez, le Mondial et l'auto-cross, comptent plus de 500 bénévoles qui viennent sur plusieurs jours pour aussi porter communément du sens auprès de ces événements-là qui sont des événements sportifs historiques, 50 ans pour les deux événements je le rappelle.

M. le Maire : Je voulais faire un complément d'information Mme Larcher, sur le coût de l'augmentation des Fêtes et Cérémonies que l'on a dans toutes communes. Ce n'est pas une augmentation, nous avons reventilé les dotations des communes déléguées dans cette ligne. Il s'agit d'un jeu d'écriture comptable.

■ VOTE DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale en 2020 qui a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la ville de Montaigu-Vendée est composé de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties, part communales et départementales réunies ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être revu librement.

Pour garantir une compensation à l'euro près, un coefficient correcteur est appliqué. **Pour Montaigu-Vendée, ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, a été fixé à 0,912469.**

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal avait décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Aussi, conformément aux engagements de la municipalité lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été proposé à l'assemblée délibérante de maintenir le montant du produit attendu des taxes foncières sans augmentation pour les contribuables et tout en poursuivant le lissage des taux sur 12 ans, dispositif engagé depuis 2019, à savoir :

- **Taxes foncières sur les propriétés bâties** → Taux de référence communal 2022 (17,14%) + taux départemental 2022 (16,52%), soit un taux de référence 2023 de TFPB à **33,66%**,
- **Taxes foncières sur les propriétés non bâties** → idem au taux de référence 2022 soit **49,43%**,
- **Taxes d'habitation sur les résidences secondaires** → un taux de référence 2023 de **20,78%**.

Le conseil municipal FIXE les taux de référence des contributions directes locales pour 2023 de la façon suivante :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : taux de référence communal 2023 à 33,66 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : taux de référence communal 2023 à 49,43 %,
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : taux de référence communal 2023 à 20,78 %

DIT que le dispositif d'intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans et engagé depuis 2019 continue de s'appliquer, et AUTORISE Monsieur à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles :

VOTE DE LA DOTATION D'ANIMATION LOCALE POUR L'ANNÉE 2023

Par délibération n° 2020.05.26-4 en date du 26 mai 2020, le conseil municipal de Montaigu-Vendée a décidé de créer les conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay assimilant le fonctionnement des communes déléguées au fonctionnement spécifique des collectivités Paris, Lyon, Marseille et leurs arrondissements.

L'article L 2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les recettes de fonctionnement dont dispose le conseil d'arrondissement sont constituées d'une dotation de gestion locale et/ou d'une dotation d'animation locale et que les sommes destinées à ces dotations sont fixées librement par le conseil municipal.

Sachant que les communes déléguées ne gèrent pas d'équipements de proximité, le conseil municipal sera invité à fixer seulement le montant de la dotation d'animation locale destinée à financer les dépenses liées à l'information des habitants de la commune déléguée, à la démocratie et à la vie locale.

Sachant que l'information est gérée à l'échelon de la commune, il a été proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation d'animation locale à 3,00 € par habitant en 2023, et jusqu'à nouvel ordre :

Le montant proposé par commune déléguée se répartit de la façon suivante :

- Boufféré (3 582 h) : **10 746 €**
- La Guyonnière (2 844 h) : **8 532 €**
- Montaigu (5 336 h) : **16 008 €**
- Saint-Georges-de-Montaigu (4 479 h) : **13 437 €**
- Saint-Hilaire-de-Loulay (4 965 h) : **14 895 €**.

Le conseil municipal MAINTIENT le montant de la dotation d'animation locale par commune déléguée à hauteur de 3 € par habitant au titre de l'année 2023 pour couvrir les dépenses liées à l'information des habitants (hors magazine), à la démocratie et à la vie locale, FIXE le montant de cette dotation à 3 € par habitant en fonction de la population connue au 1^{er} janvier de l'année par commune déléguée, selon les chiffres transmis par l'INSEE et ce jusqu'à nouvelle décision et PRECISE que les crédits seront transcrits dans un état spécial figurant en annexe au budget principal de la commune.

☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles : -

Jean-Martial Haeffelin : Nous vous avons demandé le détail des dépenses par commune de cette ligne budgétaire, hier matin, mais vous ne nous les avez pas transmises. Tout comme vous ne nous avez pas transmis non plus les autres documents demandés hier matin. Cette difficulté à avoir toutes les informations est symptomatique de votre fonctionnement, il est trop souvent très compliqué d'obtenir les informations demandées. Concernant les commissions puisque vous en parliez tout à l'heure Monsieur le Maire, nous y avons à chaque fois un fonctionnement un peu « Kinder surprise » ; on arrive en commission, on connaît vaguement le thème du jour mais on découvre chaque fois pendant la commission, le fond de vos propositions, parfois je l'avoue, avec un peu de déception. Si mon esprit d'enfant apprécie toujours les surprises, ce fonctionnement est indigne d'une commune comme la nôtre. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, et nous continuerons, nous sommes tous dans cette assemblée, élus d'une ville de plus de 20 000 habitants. À ce titre, un minimum de sérieux et de respect des élus et à travers eux des habitants devraient vous faire objectivement changer vos pratiques. Donc ce soir puisque nous parlons des commissions, nous réitérons notre demande d'avoir les documents nécessaires aux commissions à l'avance au moins une semaine afin que celles-ci permettent de vrais échanges avec des propositions sur le fond des dossiers.

M. le Maire : M. Haeffelin, nous avons déjà eu cette discussion. Je viens de vous imaginer en « kinder-surprise » ... Nous n'avons pas eu votre demande hier matin. Il faut utiliser l'adresse du secrétariat élus ; elle est justement là en permanence pour répondre à vos demandes.

M. Jean-Martial Haeffelin : Oui, effectivement. Mais lorsque nous faisons une demande au secrétariat des élus, c'est Maxime Fruchet qui répond.

M. le Maire : Nous n'avons donc pas eu la demande, en revanche, vous avez eu tous les autres documents que vous avez demandés : vous avez eu des centaines de pages sur le Val d'Asson, etc. Nous honorons toutes les demandes. Après effectivement, entre hier matin et aujourd'hui, il peut se passer que vous envoyez votre demande à un agent qui n'était pas là, en l'occurrence, c'était le cas. Il faut donc privilégier l'adresse du secrétariat des élus et vous aurez les réponses.

M. Jean-Martial Haeffelin : Dans ce cas, n'hésitez pas à nous envoyer les documents plus tôt pour qu'on puisse avoir le temps de les travailler.

M. le Maire : Nous envoyons les documents quand ils sont validés ; il y a tout le travail de préparation que vous n'imaginez pas je pense.

Quant aux commissions, je ne reviens pas dessus car j'en ai parlé tout à l'heure. Je vous rappelle qu'elles ne sont pas obligatoires, nous en tenons et nous essayons de les animer au mieux mais évidemment, cela ne vous convient pas.

■ GARANTIE D'EMPRUNT – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LA CANQUETIÈRE - BOUFFÉRE

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités : Une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Montaigu-Vendée au 31 décembre 2022, la part des garanties d'emprunt accordées au titre de cet exercice représentait 1,50% des recettes réelles de fonctionnement.

Vendée Habitat a contracté auprès de la Banque des Territoires (CDC), un emprunt pour le financement de la construction de 10 logements à la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré. Le bailleur social sollicite la garantie de la commune de Montaigu-Vendée pour le remboursement de cet emprunt à hauteur de 30% de son montant, à savoir 261 809,40 € (cf. Annexe 7 – Garantie d'emprunt – Construction de 10 logements – la Canquetière - Boufféré).

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques	Prêt Locatif à Usage Social	Prêt Locatif Aidé d'intégration
Montant	533 435 €	339 263 €
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Taux	Taux du livret A + 60 points de base	Taux du livret A – 20 points de base
Durée	40 ans	40 ans

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour information.

Le conseil municipal DIT que les caractéristiques du prêt consentis par la Banque des Territoires sont les suivantes :

- PLAI d'un montant de cinq cent trente-trois mille quatre cent trente-cinq euros (533 435 €)
- PLUS d'un montant de trois cent trente-neuf mille deux cent soixante-trois (339 263 €),

PRÉCISE qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Montaigu-Vendée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque des Territoires et l'emprunteur.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE ET DU FOYER RURAL DE LA GUYONNIÈRE

Le projet de rénovation énergétique et de réaménagement des locaux de la mairie déléguée et du foyer rural de La Guyonnière est éligible au Fonds Vert, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Les dépenses de travaux liés à la rénovation énergétique (hors provision pour révision de prix) représentent un montant total prévisionnel de 244 489,48 € HT. Le projet a obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DSIL Relance – programme 2021, d'un montant de 195 920 €. Le projet pourrait prétendre à une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert.

Au regard de ces éléments, il a été proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une aide complémentaire dans le cadre du Fonds Vert.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de la Guyonnière pour information.

Le conseil municipal SOLLICITE une aide complémentaire dans le cadre du Fonds Vert estimée à 93 290 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE MONTAIGU-VENDÉE ET LE CCAS POUR LA PASSATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

Les marchés d'assurance de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée arrivent à leur terme au 31 décembre 2023. Afin de renouveler les contrats d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et véhicules) avec une prise d'effet au 1er janvier 2024, il convient d'organiser un appel public à la concurrence.

En vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, il a été proposé de constituer un groupement de commandes entre les deux entités, préalable au lancement d'un appel d'offres.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement (cf. Annexe 8 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés d'assurances).

Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. La commune de Montaigu-Vendée sera coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montaigu-Vendée et le CCAS de Montaigu-Vendée, VALIDE le rôle de coordonnateur de groupement confié à la commune de Montaigu-Vendée, APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ REVALORISATION DE LA GRATIFICATION DES STAGIAIRES BAFA

Dans le cadre de sa politique jeunesse, et pour répondre aux besoins de développement des compétences des jeunes, de recrutement d'animateurs saisonniers, et d'orientation vers les métiers de l'animation et de l'éducation, Terres de Montaigu - Communauté d'agglomération a mis en place, en date du 6 février 2023, un programme d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pour l'obtention de leur BAFA. Le BAFA permet de devenir animateur et ainsi trouver un job saisonnier enrichissant et valorisant, dès 16 ans.

En tant que collectivité accueillante de stagiaires BAFA, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de réévaluer leur gratification en la passant à un forfait de 28 € par jour soit 392 € pour 14 jours de stage. Actuellement, la gratification est de 300 € pour 14 jours.

Le conseil municipal **AUTORISE** le versement d'une aide au financement de la formation d'un montant forfaitaire de 28 € par jour dans la limite de 392 € pour les stagiaires BAFA, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de stage, **DIT** que les montants et taux alloués évolueront selon la réglementation en vigueur au moment de leur attribution et de leur versement, **IMPUTE** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Une modification du tableau des effectifs a été proposée pour au sein de la Direction des Moyens Techniques pour faire suite à un départ et une arrivée.

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet
FILIERE TECHNIQUE			
Moyens techniques – Espaces Verts	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Temps complet	Adjoint technique Temps complet	01/04/2023

Le conseil municipal **SUPPRIME** et **CREE** les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus, **DIT** que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, **AUTORISE** Monsieur le M/Aire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, **AUTORISE** monsieur le Maire le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience et **AUTORISE** l'inscription, des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

DOTATIONS ET SUBVENTION AUX BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le budget global alloué par la commune de Montaigu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay) s'élevait en 2022 à 23 463 € (1,50 € par habitant).

En fonction de la population au 1^{er} janvier 2023 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il a été proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à sa valeur actuelle, soit 1,50 € par habitant :

- Boufféré (3 582 h) : **5 373 € (dotation)**
- La Guyonnière (2 844 h) : **4 266 € (dotation)**
- Saint-Georges-de-Montaigu (4 479 h) : **6 718,50 € (subvention versée à l'association)**
- Saint-Hilaire-de-Loulay (4 965 h) : **7 447,50 € (dotation)**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour les conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay pour information.

Le conseil municipal **MAINTIENT** le montant de la dotation versée aux bibliothèques de proximité à 1,50 € par habitant, **APPROUVE** le budget alloué à chacune des bibliothèques de proximité tel que présenté et **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association gestionnaire de la bibliothèque de Saint Georges de Montaigu.

☐ à l'unanimité

Par **35 voix pour, 7 abstentions** (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles : -

Mme Elodie Larcher : Pour l'attribution des subventions, vous faites référence à la convention d'objectifs signée en 2021 entre le Département, Terres de Montaigu et la Ville. Après relecture de cette convention, deux éléments me questionnent : Des montants minimums étaient inscrits dans cette convention. Or, pour la Guyonnière et Saint-Georges de Montaigu, les montants attribués sont désormais inférieurs aux montants inscrits dans la convention ? Par ailleurs, parmi les engagements de cette convention, le département préconise un budget d'acquisition de deux euros par an et par habitant. Pourquoi ne pas respecter les éléments de cette convention ?

Mme Michelle Rineau : Je ne me souviens pas que des montants précis soient indiqués dans la convention passée avec le Département puisque nous sommes bien toujours sur une somme par habitant ; c'est ce qui nous permet de la faire évoluer. Dans cette convention, nous évoquons les horaires d'ouverture de la bibliothèque et si nous voulons comptabiliser tout ce qui concernent les bibliothèques, il faut aussi dans ce cas-là inclure la Médiathèque de Montaigu et qui bénéficie d'un budget largement conséquent.

M. Eric Hervouet : A la signature de cette convention, il y avait la particularité de nos 4 bibliothèques (Boufféré, la Guyonnière, St Georges et St Hilaire) qui sont des bibliothèques de proximité et la médiathèque de Montaigu. La signature de la convention avec le Département a été reprise suite aux conventions que nous pouvions avoir chacun avant Montaigu-Vendée ; mais nous étions sur une organisation avec des tarifs qui pouvaient être des tarifs cibles du Département qui ne se dédouanait pas des tarifs qu'il indiquait dans sa convention. Ces tarifs avaient été calculés avec l'ensemble des participations sur la médiathèque qui étaient au-delà de ces 2 € par habitant. Le travail est mené avec finesse sur chaque bibliothèque de proximité avec une tête de réseau qu'est la médiathèque

M. le Maire : Je me réjouis que non seulement, nous respectons la convention mais que globalement, nous la dépassons.

Mme Elodie Larcher : Non, je veux bien relire la convention avec Mme Rineau.

M. le Maire : Bien sûr que oui, nous dépassons. Vous connaissez des communes de 20 000/21 000 habitants qui ont cinq points d'entrée de lecture. C'est très simple, il n'y en a pas. La médiathèque Calliopé fait partie de l'organisation que nous avons mis en place pour les bibliothèques, pour la lecture publique. La médiathèque n'est pas à part.

Mme Elodie Larcher : Moi, j'avais une question précise sur les montants indiqués dans la convention.

M. le Maire : Je vous ai répondu précisément. Nous allons au-delà de cette convention et non seulement, je me réjouis que nous soyons un territoire avec deux collectivités, Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu où nous avons une politique de lecture publique puissante avec des bibliothèques de proximité, une médiathèque avec 5 000 abonnés et un événement fantastique, gigantesque qui s'est déroulé le week-end dernier et qui a permis à de nombreuses personnes de rencontrer les auteurs et d'aller à la découverte de livres.

Mme Elodie Larcher : Ce n'était pas ma question. Je ne remets pas en question du tout la politique de lecture ; j'ai juste questionné sur le contenu précis de la convention.

M. le Maire : J'ai répondu. La convention avec le Département n'est qu'un support. Ce n'est pas le Département qui fait notre politique de lecture, nous nous organisons avec eux, c'est un partenaire essentiel.

■ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

En fonction des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2023 et des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le conseil municipal de Montaigu-Vendée en septembre 2020, le détail du programme de subventionnement 2023 a été présenté aux membres du conseil municipal (cf. Annexe 9 – Subventions de fonctionnement aux associations 2023).

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des 5 conseils délégués pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association S2GFC, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention d'un montant de 41 131 € au titre de l'année 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Saint Georges – la Guyonnière Football Club.

☐ à l'unanimité

Par 33 voix pour, 6 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles : -

Messieurs BOUTIN et SAVARY n'ont pas pris part au vote.

M. Jean-Martial Haeffelin : Le montant unitaire des subventions n'a pas été revalorisée cette année vis-à-vis de l'inflation. Là encore, on se questionne. Est-ce que c'est la politique que vous allez mener jusqu'à la fin du mandat de geler toute action de redistribution ?

M. le Maire : C'est plus 2%.

M. Jean-Martial Haeffelin : Pas sur les montants unitaires ?

M. le Maire : Nous étudions les dossiers de toutes les associations individuellement tous les ans.

M. Jean-Martial Haeffelin : Oui, mais tous les montants sont forfaitaires ?

M. le Maire : Cela dépend de leur compte. Vous venez également d'évoquer la fin de mandat. Je n'en sais rien, nous sommes qu'en 2023.

Nous avons décidé pour 2023, on se reposera la question l'année prochaine en fonction des demandes associatives. C'est un travail de plusieurs mois, qui se fait dans chaque commune déléguée avec les élus. Je ne peux pas préjuger de l'avenir mais en tout cas, c'est ce qu'on propose pour 2023.

M. Eric Hervouet : Je peux compléter en précisant que sur la mise en place du programme, notamment sur le sport, nous sommes partis d'un forfait avec une prise en charge à 30 % d'abord, puis à 40 % et puis à 50 % pour la part emploi. Je me suis amusé à faire le petit exercice sur les écoles de sport, sports individuels et sports collectifs, ça touche 2 015 jeunes à travers ce programme-là avec le montant de 191 000 €. Quand nous faisons l'addition entre sports collectifs, sports individuels et écoles de sport, cela fait un équivalent de 95 € par jeune au sein de ces clubs de sport par notre aide de subventions que nous sommes appelés à voter ce soir.

M. le Maire : Et c'est considérablement plus qu'il y a deux ans. Je vous rappelle que nous avons fait un programme en très forte augmentation. Encore une fois, ce n'est jamais assez.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION S2GFC

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. ».

Ainsi, il a été proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association sportive Saint Georges – la Guyonnière Football Club - S2GFC (cf. Annexe 10 – Projet Convention pluriannuelle d'objectifs – S2GFC).

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** le plan de financement de l'opération de rénovation énergétique de la mairie et du Foyer Rural de la Guyonnière, **SOLLICITE** une aide complémentaire dans le cadre du Fonds Verts estimée à 93 290 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

S'étant absente, Caroline Rouillier n'a pas pris part au vote.

■ DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – MODIFICATION D'UNE DATE

Par délibération n° DEL 2022.12.13-23 en date du 13 décembre dernier, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture des commerces de détail, 5 dimanches par an, aux dates suivantes :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver : 15 janvier 2023
- Dimanche du printemps du livre : 26 mars 2023
- 1^{er} dimanche des soldes d'été : 25 juin 2023
- 2 dimanches avant Noël : 10 et 17 décembre 2023

Toutefois, il s'avère que les deux dimanches avant Noël ne correspondent pas à des jours stratégiques pour les commerçants. En effet, les commerçants souhaiteraient que leurs commerces soient ouverts les dimanches 17 et 24 décembre 2023.

L'article L.3132-26 du Code du Travail permet de modifier dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Les membres du conseil municipal ont donc été invités à modifier l'ouverture des commerces le dimanche en substituant la date du 10 décembre par celle du 24 décembre 2023.

Le conseil municipal MODIFIE l'ouverture des commerces de détail en substituant la date du 10 décembre 2023 par celle du 24 décembre 2023 et CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

S'étant absentée, Caroline Rouillier n'a pas pris part au vote.

■ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTAIGU-VENDÉE

L'article 25 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précise les recettes d'exploitation et de fonctionnement dont dispose le Centre Communal d'Action Sociale, animateur du projet social local :

- Les subventions versées par la commune,
- Les produits provenant des prestations de services fournies par le CCAS (pour Montaigu-Vendée → les loyers des pavillons Foyer Soleil, ...)
- Les versements effectués par les organismes d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, les caisses d'allocations familiales (CAF) ou par tout autre organisme ou collectivité, au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS
- Le produit des prestations remboursables (les avances remboursables)
- Les subventions d'exploitation et les participations (du département pour les actions de prévention...)
- Les remboursements des frais liés à l'établissement des dossiers de demandes d'aide sociale légale (par le département)
- Les ressources propres du CCAS, notamment celles provenant des dons et legs qui lui sont faits...

L'action sociale locale portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée comprend :

- Le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social,
- Les dons et secours d'urgence délivrés aux familles,
- Les animations en faveur des Séniors.

Pour financer ce programme d'actions, il a été proposé aux membres du conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement au CCAS de Montaigu-Vendée à hauteur de 50 000 €.

Le conseil municipal DONNE son accord pour l'attribution d'une subvention de 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée pour l'année 2023, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement au budget du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée et DIT que les crédits sont prévus au compte 657362 – Subventions de fonctionnement au CCAS.

☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles : -

M. Etienne Colmard : Ce budget primitif s'inscrit dans la droite lignée des précédents. Loin de répondre aux enjeux sociétaux à court et moyen terme aucune inflexion de votre part, que ce soit sur le volet social ou écologique. Désolé, je me trompe de paragraphe.

M. le Maire : Ce n'est pas grave. Cela ressemblait beaucoup à quelque chose que nous avons entendu.

M. Etienne Colmard : Oui, c'était pour voir si vous aviez la même réponse. Je ne me retrouve pas, je vous le communiquerai. Globalement, c'était pour revenir sur ce point-là et du coup, on nous demande de voter la même subvention alors que comme on l'a dit précédemment, le coût de la vie et notamment pour les plus précaires est de plus en plus compliqué et donc on aurait souhaité que cette subvention soit plus élevée cette année pour justement aider au maximum les populations.

Mme Cécilia Grenet : Nous avons fait le point en CCAS il y a 15 jours. Au niveau de ce que je viens de vous exposer sur les autres ressources d'exploitation du CCAS, le CCAS aujourd'hui par rapport à la subvention proposée par la ville tient son budget prévisionnel notamment en prenant en compte les besoins de nos habitants mais aussi les associations à caractère social.

M. le Maire : Je ne vais pas faire état des débats que nous avons pu avoir au sein du Conseil d'administration car ce qui s'y passe, doit y rester. Néanmoins, de façon générale, je ne peux que me réjouir que nous n'ayons pas à augmenter la participation de la commune au budget du CCAS. Je rappelle que le CCAS est le dernier recours pour nos habitants qui ont besoin d'une intervention qu'ils n'ont pu avoir ailleurs. Vous le savez la plupart du temps, ce sont les assistantes sociales qui font appel à nous. Vous avez pu remarquer que nous n'avons pas eu d'évolution notable de demandes des assistantes sociales sur notre territoire parce que comme l'a dit tout à l'heure M. Chéreau, nous sommes un territoire où via le travail, nous avons quand même beaucoup de chance d'avoir moins de problématique sociale même si évidemment il peut y en avoir et c'est ce que s'attache à faire le CCAS de les suivre avec attention. Et force est de constater aussi, et vous le savez M. Colmard, que le budget du CCAS n'est pas constitué simplement de cette subvention annuelle mais il y a aussi un peu d'avance qui permet de voir s'il y a des évolutions dans le courant de l'année ou les années à venir.

M. le Maire : Comme vous le savez, en lieu et place du cinéma Caméra 5, commenceront très bientôt les travaux de construction d'un nouveau multiplexe cinématographique par le groupe Grand Ecran.

Accolé au cinéma 5, le bâtiment de l'ancien foyer des jeunes, autrefois l'école de musique a lui aussi été démoli. De conception ancienne et énergivore, il était de toute façon devenu peu adapté.

Il était néanmoins très bien placé. Nous nous sommes donc mis à la recherche d'un nouveau lieu, central et permettant de mieux accueillir notre jeunesse.

Dans l'attente, le salon d'honneur des Rochettes a été converti en foyer des jeunes. Une situation satisfaisante mais seulement à court terme.

Comme vous le savez, la jeunesse est une compétence de Terres de Montaigu mais les locaux doivent être mis à disposition par les communes par le biais de conventions.

Notre choix s'est porté sur des locaux inoccupés particulièrement bien placés en centre-ville. Il s'agit de l'ancien centre de tri postal, situé derrière le bureau de poste. Un temps occupé par une supérette, cette surface va permettre d'aménager un foyer des jeunes accueillant, avec des espaces extérieurs et en limitant les nuisances aux riverains. C'est un endroit facilement accessible et proche des lieux de vie de la jeunesse, collège, lycée, centre-ville, cinéma, parcs, etc.

Dans un premier temps, nous serons locataires mais nous aurons dans les années à venir une discussion sur l'avenir de ces locaux de façon à en devenir le propriétaire.

Des travaux sont donc prévus pour ce qui était un hangar puis un commerce, devienne désormais un lieu d'accueil de notre jeunesse.

■ VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DES AMÉNAGEMENTS DE LA MAISON DES JEUNES – MONTAIGU ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la démolition de la Maison des Jeunes de Montaigu, les activités « Jeunesse » ont été provisoirement installées dans la Maison des Associations du parc Henri Joyau. Un nouveau lieu pérenne à destination des jeunes doit être trouvé en centralité de la commune déléguée de Montaigu.

Un local commercial, mis à la location par la Poste Immobilier, situé rue de la Brèche a été identifié. Ce bien immobilier représente une surface d'environ 280 m² et permet d'envisager l'installation d'un équipement complémentaire à la Maison des Jeunes. La destination exacte de ce local à vocation commerciale doit être définie.

Le local doit faire l'objet de travaux d'aménagement pour pouvoir recevoir le public spécifique et séparer de façon distincte les deux équipements. Les deux entrées seront proposées au sud, en dehors des flux des usagers de La Poste. L'entrée de la Maison des Jeunes sera accompagnée d'un espace extérieur.

La Commune de Montaigu-Vendée va louer et aménager la Maison des Jeunes. Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération assurera l'équipement en mobilier et son fonctionnement.

Au stade de l'avant-projet définitif, les travaux sont estimés à 255 227,87€ HT- 306 273.45€ TTC frais de maîtrise d'œuvre (Agence ORIGAMI) et techniques (géomètre, bureau de contrôle, CSPS) compris.

La Ville de Montaigu-Vendée sollicite une subvention auprès de la CAF pour l'aménagement du local à hauteur de 25 000 €. Dans le cadre de sa politique jeunesse, la CAF accompagne financièrement les projets de locaux permettant d'accueillir des accueils collectifs de mineurs sur le territoire. Ce montant s'élève à 1 300 € par place existante et 2 300 € par nouvelle place, il est versé en subvention à hauteur de 40% et en avance remboursable pour le restant. La ville de Montaigu-Vendée sollicite uniquement le versement de la partie subvention.

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver l'avant-projet définitif des travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes de Montaigu (cf. Annexe 11 – APD_Aménagement Maison des Jeunes), à autoriser le lancement de la consultation pour la passation des marchés de travaux et à solliciter auprès de la CAF une subvention relative aux travaux du futur accueil collectif de mineurs.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal **APPROUVE** l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la Maison des Jeunes de Montaigu et d'un local pour un montant de 230 800 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la passation des marchés de travaux, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF une subvention relative aux travaux du futur accueil collectif de mineurs.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Les associations dénommées ci-dessous ont respectivement conclu une convention partenariale avec la commune de Montaigu-Vendée, répondant à l'obligation légale d'une contractualisation pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €. Tel que présentés lors de la commission enfance-familles-cohésion sociale du 15 mars 2023, les membres du Conseil Municipal ont été invités à délibérer sur les montants des subventions, pouvant être versées aux associations :

Associations	Services proposés	Subventions 2023
Génération Guyonnes	Restauration scolaire Accueils périscolaire et extrascolaire	138 000 €
Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	98 000 €
ARSB	Restauration scolaire	131 954 €
Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	Accueils périscolaire et extrascolaire Lieu d'accueil enfants/parents	140 396 €
Crèche Les P'tits Câlins	Accueil du jeune enfant	55 651 €

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** les montants tels que présentés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions selon les modalités précisées dans les conventions partenariales respectives, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier et **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2023.

☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles : -

Mme Elodie Larcher : D'abord, nous regrettons votre choix de maintenir le soutien à ces associations gestionnaires au niveau de la subvention 2022 pour la partie ALSH. Cela risque de faire supporter le coût aux familles utilisatrices et nous

nous interrogeons sur la forte augmentation de la subvention à l'ARSB : +143 %. Il y a un an, nous avions déjà voté une subvention exceptionnelle de 11 200 € pour couvrir leur bilan déficitaire de 2021. La gestion d'un service de restauration scolaire doit-elle encore être portée par cette association ? La gestion associative d'un tel service n'atteint-elle pas ses limites ? Dans le même temps en commission, vous nous avez informé d'une prochaine fusion entre l'ARSB et l'association Pitchounes & Cie. Cette réponse est-elle adaptée aux difficultés financières traversées par l'ARSB ?

Mme Cécilia Grenet : Concernant l'ARSB, nous avons déjà échangé sur ces informations lors de la commission. La modification de leur demande de subvention porte sur le fait que l'association avait contractualisé avec un prestataire sur 3 ans ; le coût du repas était très intéressant, car ce n'était pas le coût qui aurait dû être celui de la restauration pratiquée par le prestataire. Le contrat du prestataire s'est terminé en 2022. L'association a dû recontractualiser avec un nouveau prestataire et comme nous, sur cette négociation, et vu le contexte qui concerne la restauration scolaire en général, ils ont eu ce double effet à la fois finalement le rattrapage d'un coût qui n'était certainement pas le coût que l'association aurait dû avoir sur le contrat précédent, puis, le contexte que nous connaissons, sur la production des repas.

Concernant le projet de fusion, les deux associations travaillent ensemble dans l'objectif d'optimiser « les choses ». Comme il vous l'a été présenté en commission, ces deux associations partagent les mêmes locaux et partagent déjà du personnel, donc en termes de fonctionnement, le but est de poursuivre cette optimisation.

C'est un accompagnement que nous faisons auprès de ces associations et ce, à leur demande.

M. le Maire : Nous avons déjà eu ces discussions. Nous ne sommes pas d'accord sur la notion de service public qui peut être rendu de différentes façons, à la fois par des agents mais aussi par des associations comme celle-ci. Nous sommes fiers, en tout cas, moi je suis fier, qu'il y ait des parents ou des habitants qui s'impliquent par ce moyen-là dans la vie locale.

Nous ne pouvons pas balayer d'un revers de main leur implication. La commune a toujours été là pour les soutenir. L'ARSB n'est pas en difficulté financière, pas du tout ! Au titre de la convention, la commune est présente pour assurer s'il y a un déficit qui est lié à leur activité. Et comme l'a dit Cécilia, lorsque nous regardons tous les services de restauration scolaire que nous avons sur Montaigu-Vendée, c'était celui qui était le plus performant en termes de coût pour la collectivité depuis des années, c'est à dire qui coûtait le moins cher. Effectivement, à l'occasion de la renégociation des contrats, de la redéfinition de leur mode d'intervention sur la pause méridienne, un rattrapage doit être opéré. Mais même avec ce rattrapage, nous sommes encore loin du coût que nous pourrions avoir en régie ou sur certaines autres associations. Nous suivons cela avec grand intérêt. Cécilia, les élus de Boufféré et Evita Giannopoulou sont à leur côté pour avancer ensemble.

Mme Sophie Arzul : En conseil délégué, j'avais entendu que le restaurant scolaire qui coûte le moins cher était celui de la Guyonnière. Je voulais juste rectifier.

M. le Maire : D'accord ; je parle sur l'ensemble des années précédentes.

M. Jean-Martial Haeffelin : Par souci de clarté, est-ce que ce serait possible d'avoir le coût par repas pour les enfants du primaire et de la maternelle sur les 5 structures à la fois communales ou associatives ?

M. le Maire : Absolument, on l'évoquera lors d'une prochaine commission afin de bien comprendre les structurations budgétaires qui sont plus complexes.

TARIFICATION DES SÉJOURS COURTS ACCUEIL DE LOISIRS ET MAISON DE L'ENFANCE - ÉTÉ 2023

En tant que gestionnaire de services extrascolaires, la commune de Montaigu-Vendée est organisatrice de 6 séjours courts pour l'été à venir, répartis de la manière suivante :

- 3 séjours en juillet animés par l'accueil de loisirs, commune déléguée de Montaigu
 - 1 séjour et une nuitée en août animés par la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay
- Les modalités de participation sont précisées dans le règlement de fonctionnement des 2 structures enfance.

Par cohérence avec la tarification établie lors des temps péri/extrascolaires (avant et après l'école, mercredi, journées vacances scolaires), la tarification des séjours courts se réfère aux 6 tranches de quotient familial déterminées par la CAF.

Sur le principe de modularité de la tarification des familles, la prise en charge de la commune par séjour, pour un enfant, s'échelonne selon les quotients familiaux et le lieu de résidence entre 58% et 45%. Il est précisé que les enfants du dispositif ULIS scolarisés dans la commune bénéficient de l'application d'une tarification au quotient familial et que les familles situées aux deux premières tranches de quotient familial peuvent bénéficier du dispositif VACAF.

La tarification pour les familles prend, comme l'année dernière, la forme d'un forfait « séjour », par enfant, soit :

Accueil de loisirs – Montaigu

Tarification des familles Année 2023	Séjour 2 jours (6-7 ans) Par enfant	Séjour 3 jours (8-9 ans) Par enfant	Séjour 4 jours (10-11 ans) Par enfant
QF ≤ 500 €	50,31€ (5,03 €*)	66,42€ (6,64 €*)	100,04 € (10,00 €*)
501 ≤ QF ≤ 700 €	50,31 € (10,06 €*)	66,42€ (13,28 €*)	100,04 € (20,01 €*)
701 ≤ QF ≤ 900 €	50,31 €	66,42 €	100,04 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	56,30 €	74,33 €	111,95 €
1201 ≤ QF ≤ 1500 €	59,90 €	79,07 €	119,10 €
QF ≥ 1501 € Et hors MV	65,89 €	86,98 €	131,01 €

* Coût du séjour restant à charge de la famille dans le cadre du dispositif VACAF

Maison de l'Enfance – Saint-Hilaire-de-Loulay

Tarification des familles Année 2023	Nuitée (VACAF non applicable)	Séjour 4 jours (8-11 ans) Par enfant
QF ≤ 500 €	8,66 €	99,98 € (10,00 €*)
501 ≤ QF ≤ 700 €	8,66 €	99,98 € (20,00 €*)
701 ≤ QF ≤ 900 €	8,66 €	99,98 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	9,69 €	117,48 €
1201 ≤ QF ≤ 1500 €	10,30 €	124,98 €
QF ≥ 1501 € Et hors MV	11,33 €	137,48 €

* Coût du séjour restant à charge de la famille dans le cadre du dispositif VACAF

Il a été proposé aux membres du conseil municipal d'adopter l'organisation et la tarification des séjours courts proposés à l'été 2023 par l'Accueil de Loisirs – Montaigu et la Maison de l'Enfance – Saint-Hilaire-Loulay, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay pour information.

Le conseil municipal ADOPTE l'organisation et la tarification des séjours courts et de nuitée proposées à l'été 2023 par l'Accueil de Loisirs, commune déléguée de Montaigu, et la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

☐ à l'unanimité

Par 35 voix pour, 7 abstentions (Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau)

Observations éventuelles : -

Mme Elodie Larcher : Nous retrouvons ici la tarification au quotient familial qui pourrait être intéressante si les tarifs étaient vraiment modulés en fonction des quotients. Vous avez dit tout à l'heure que vous attendiez de notre part du fond et puisqu'en commissions, nous découvrons les sujets, c'est parfois compliqué. Aussi, nous vous proposons deux pistes d'amélioration

- Augmenter le nombre des tranches de quotient pour adapter le tarif à chaque tranche. Pourquoi se limiter à six tranches ?
- Certaines communes pratiquent désormais le taux d'effort qui permet d'éviter les effets de seuil en appliquant un coefficient multiplicateur au quotient familial et ainsi un tarif individualisé. Avez-vous envisagé cette possibilité ?

M. le Maire : Merci de cette proposition. Vous découvrez cela mais c'est le même système déjà depuis plusieurs années, il n'y a pas de nouveauté. Nous prenons en compte votre proposition. Cela pourrait être débattu en commission. C'est trop technique pour moi à cette heure-là de la soirée mais en commission, ce sera le bon endroit pour en parler, des choses à revoir avec des effets de seuils à éviter et peut-être des choses à améliorer.

M. le Maire : Vous aurez à la sortie une synthèse du travail des comités consultatifs qui ont travaillé sur le thème du vélo dans la ville depuis environ un an. Plusieurs réunions et exercices pratiques sur site leur ont permis de livrer des observations et des recommandations.

Je veux en votre nom les remercier car ils nous ouvrent les yeux sur des points noirs à solutionner, des thématiques à ne pas oublier.

Ce travail a fait l'objet d'une restitution dans chaque commune déléguée et va maintenant être intégré à ce qui sera notre schéma vélo communal.

J'en profite pour vous dire ou redire que la contribution de l'année dernière sur l'arbre est encore à l'étude dans nos services. Nous ne l'oublions évidemment pas et il reviendra bientôt devant cette assemblée.

Voilà un an, Terres de Montaigu a adopté un schéma vélo intercommunal avec des actions à mettre en œuvre sur une douzaine d'années, dont des itinéraires classés selon leurs priorités.

Depuis, les études sur la liaison la Bernardière-Cugand ont été menées et les travaux auront lieu bientôt. Nous travaillons aussi à la liaison entre Saint Hilaire de Loulay et les Marches de Bretagne.

Une des ambitions de ce plan est clairement de relier les zones d'emplois aux zones d'habitation et d'en faire précisément un outil favorisant la mobilité décarbonée au quotidien.

Depuis un an également, grâce à ce plan, nous avons pu engranger des financements de l'Etat et aussi embaucher une chargée de mission vélo.

Depuis un an enfin, nous nous sommes mis à travailler avec le département sur le développement de ces liaisons entre communes.

En réalité, le fait d'avoir conçu un plan vélo intercommunal nous a donné un temps d'avance et il nous faut aujourd'hui, après l'avis de nos comités consultatifs, garder la même avance au plan communal.

Ce plan devra prendre la forme d'une stratégie pluriannuelle et concrète en déclinant les actions du schéma vélo de Terres de Montaigu et en prolongeant les itinéraires intercommunaux.

Nous ne partons pas de rien. A l'intérieur même de Montaigu-Vendée, tous les bourgs sont reliés à Montaigu par des pistes bidirectionnelles indépendantes de la chaussée et il en est de même pour la rocade de Montaigu qui depuis l'ouverture du boulevard des Ecrivains, permet de circuler à vélo de façon totalement sécurisée sur tout le linéaire.

Le schéma devra donc cibler les itinéraires à améliorer et ceux à créer en milieu urbain.

Je fais toute confiance à Richard pour suivre avec attention ce sujet.

■ LANCEMENT D'UN SCHÉMA VÉLO POUR MONTAIGU-VENDEE

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, a approuvé le 17 janvier 2022 son schéma vélo intercommunal, action n°19 du Plan Climat Terres d'enAIRgie.

Ce Schéma Vélo intercommunal a pour objectif de devenir un territoire cyclable, en développant un écosystème favorisant la pratique du vélo au quotidien. Pour atteindre cet objectif, un réseau cyclable intercommunal cible de 100 kilomètres a été identifié afin de relier l'ensemble des communes du territoire entre elles d'ici 2035. Parallèlement à ce réseau cyclable, d'autres actions ont été approuvées autour des services et de la culture vélo portant notamment sur l'intermodalité, le stationnement, l'entretien des aménagements cyclables, le jalonnement, les services vélo, la sécurité ou encore l'apprentissage du vélo.

Afin d'assurer une déclinaison locale du Schéma Vélo Intercommunal, il est proposé de lancer l'élaboration d'un Schéma Vélo communal pour définir la politique cyclable de Montaigu-Vendée en matière d'infrastructures et de stationnement vélo.

L'élaboration du Schéma Vélo fait suite aux travaux réalisés sur l'année 2022 par les membres du Comité Consultatif. Ces travaux seront capitalisés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Vélo.

Il est ainsi proposé que ce Schéma Vélo soit réalisé en 3 étapes :

- Etape n°1 : Réalisation d'un diagnostic visant à analyser la réalité cyclable de la commune en matière d'infrastructure, d'équipements, de pratiques, ...
- Etape n°2 : Définition d'un réseau cyclable « cible » visant d'une part à définir la stratégie globale et d'autre part une cartographie hiérarchisée du maillage des itinéraires.
- Etape n°3 : Propositions opérationnelles d'aménagement en définissant les aménagements les plus adaptés aux enjeux et en établissant un programme opérationnel pluriannuel itinéraire par itinéraire (coûts estimatifs, période prévisionnelle de réalisation, équipements et services connexes, ...)

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver le lancement d'un Schéma Vélo pour Montaigu-Vendée.

Le conseil municipal APPROUVE le lancement d'un Schéma Vélo pour Montaigu-Vendée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

☒ **à l'unanimité**

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

M. Jean-Martial Haeffelin : Ce soir, vous nous annoncez le lancement du schéma vélo de Montaigu-Vendée, plus précisément la déclinaison du schéma vélo de Terres de Montaigu. On pourrait relever une certaine habileté de communication parce que la même action va être ainsi annoncée deux fois. En effet, le fonctionnement nous a été présenté lors des derniers conseils délégués, comme d'habitude, celui-ci sera défini avec les services de Montaigu-Vendée, les mêmes que ceux de Terres de Montaigu car ces derniers sont mutualisés et un petit groupe d'élus de votre majorité, eux aussi mutualisés avec Terres de Montaigu d'ailleurs. Dès lors, on peut se poser la question de l'intérêt de la déclinaison municipale de ce plan de Terres de Montaigu. Dans cette composition du groupe de travail, encore une fois, il manque un acteur majeur de Montaigu-Vendée que vous semblez trop souvent oublier en dehors des périodes électorales puisque c'est à ce titre que tout à l'heure vous les avez cités, je parle des habitants. Et pourtant sur ce point, vous auriez pu vous appuyer sur le comité consultatif qui, comme vous l'avez souligné à travailler sur ce thème imposé l'année passée. Et d'ailleurs lors de la restitution, ces derniers semblaient vouloir continuer à travailler sur cette thématique au titre du plan vélo et il nous a été répondu qu'a priori ce n'était pas ce qui était prévu. Donc est-ce que ces habitants ou même d'autres habitants pourront être intégrés et s'investir sur le plan vélo afin d'en faire plus qu'une opération de communication ?

M. le Maire : Je ne comprends pas ce que vous dites.

M. Jean-Martial Haeffelin : Jusqu'à présent le comité consultatif a proposé des choses.

M. le Maire : Le comité consultatif a fait une synthèse du travail sur le thème du vélo ; vous l'aurez à la sortie.

M. Jean-Martial Haeffelin : Ce qui nous a été présenté, c'est qu'à partir de ce document, un projet va être fait et va être présenté dans un an et demi.

M. le Maire : Non.

M. Jean-Martial Haeffelin : J'ai peut-être mal compris ce qui a été présenté en conseils délégués. Ce plan vélo va être fait avec les habitants à toutes les étapes.

M. le Maire : D'abord – je ne sais même pas si c'est ironique, si c'est fait exprès ou si c'est un positionnement politique que je ne comprends pas - sur l'aspect mutualisation. Encore heureux que nos services mutualisés travaillent sur le projet à la fois du schéma vélo intercommunal et à la fois sur le schéma vélo de Montaigu-Vendée. D'ailleurs, vous dites que ce sont des services et des élus qui vont travailler. L'objet de la délibération ce soir, est d'approuver le lancement du schéma vélo qui implique que nous nous fassions accompagner aussi d'un bureau d'études extérieur pour nous aider à construire ce schéma vélo.

Au sujet de l'utilisation des élus entre une commune et une intercommunalité ou une agglomération, c'est l'évidence même. Un EPCI comme une agglomération est composé des élus qui sont des élus municipaux.

Sur l'habileté de communication, je ne vois pas laquelle. Nous avons fait voter un schéma vélo au niveau de l'Interco il y a un peu plus d'un an. Je vous rappelle parce que vous étiez là et que vous l'avez voté, ce schéma vélo s'arrêtait à l'entrée des communes. Nous laissions la liberté aux communes de s'inscrire ou non sur ce volet de schéma vélo en fonction de leur stratégie budgétaire, en fonction de leurs priorités et en fonction de leur histoire.

Quant à la construction du schéma vélo, il ne va pas sortir enfin de mission en claquant des doigts. Nous avons fait le schéma vélo intercommunal ; il est construit, bâti et donne déjà des pistes. Nous lançons le schéma vélo avec Richard qui va s'inspirer de ce qui a été fait par le comité consultatif et qui sera très précieux. Probablement à un moment donné, nous retournerons vers eux pour comparer, voir un petit peu les écarts qui peut y avoir car oui, il y aura des écarts. Nous ne nous interdisons pas d'aller vers les associations comme nous l'avons fait pour le schéma vélo intercommunal. Nous ne nous interdisons pas d'interroger aussi à nouveau les habitants comme nous l'avons fait pour le schéma vélo intercommunal et comme nous l'avons fait aussi à l'attention des CME qui avaient travaillé aussi sur ce projet. Nous avons plein de choses à imaginer mais c'est tout l'enjeu maintenant du travail qui est confié à Richard ; monter cette programmation pour réaliser un schéma vélo.

Mme Elodie Larcher : Ce soir, c'est le bilan de la deuxième année de fonctionnement des comités consultatifs. Certains membres des comités consultatifs ne souhaitent pas poursuivre leur engagement. Il était prévu un engagement de deux ans. Qu'avez-vous prévu pour intégrer de nouveaux habitants ? En conseils délégués, les membres du comité consultatif étaient enclins à proposer eux des sujets de travail et l'intérêt de l'instance participative devrait être de leur laisser la parole.

M. le Maire : Vous voulez déjà que nous nous en séparions de nos membres du comité consultatif ! Je vous rappelle la charte de gouvernance dans laquelle nous nous étions engagés avec Montaigu-Vendée premièrement.

Deuxièmement, la délibération que nous avons prise ensemble au début du mandat dans laquelle nous mettions en place la constitution des comités consultatifs, un nombre égal aux membres du conseil délégué par commune déléguée. Ensuite, un mandat de deux ans, renouvelable deux fois et qui se termine de toute façon six mois avant le terme du mandat. Nous sommes parfaitement dans ce schéma-là. Nous avons dit aussi l'an dernier car vous m'aviez déjà interrogé, qu'il s'était

quand même passé deux ans, un peu particulier, avec le Covid, où nous n'avons pas forcément pu animer tout le temps et en toute bonne disposition les comités consultatifs. Néanmoins, conformément à nos engagements en 2020, nous arrivons maintenant au bout des deux ans et demi, et nous allons les interroger individuellement pour savoir s'ils souhaitent continuer. S'ils veulent continuer avec nous, ce sera avec grand plaisir que nous renouvellerons l'expérience avec eux. S'il y a des arrêts, ce sera évidemment leur choix que nous respecterons.

Quant à laisser la parole aux membres du comité consultatif, bien évidemment. D'ailleurs, ils sont à côté des maires délégués qui les réunissent en fonction de leur disponibilité, en fonction de leurs projets et si les maires délégués veulent échanger sur des sujets, il n'y a aucun problème.

M. Jean-Martial Haeffelin : Justement si vous faites référence à ce qu'on a voté il y a deux ans, j'ai regardé cela attentivement ; deux choses ne sont pas appliquées. La première, c'est que le comité consultatif était censé être présidé par un élu désigné par vous-même. Et, je ne sais donc pas qui préside les comités consultatifs.

M. le Maire : Les maires délégués.

M. Jean-Martial Haeffelin : Pourtant il nous a affirmé qu'il n'était pas présent aux réunions du comité consultatif. Je ne vois pas comment peut-on présider sans y être ?

M. le Maire : J'ai les délibérations. Elles indiquent deux choses : il y a à la fois des rencontres de chaque comité consultatif dans les communes déléguées, présidées par le maire délégué

M. Jean-Martial Haeffelin : Il n'y en a pas, concrètement sur Montaigu, il n'y en a pas eu.

M. le Maire : Mais peut-être qu'il n'y en a pas eu, mais vous êtes élu, vous n'êtes pas convié.

M. Jean-Martial Haeffelin : Oui, je ne suis pas convié, j'ai remarqué. De toute façon, il n'y en a pas eu.

M. le Maire : Il n'y en a peut-être pas encore eu à Montaigu mais il y en a eu dans les autres communes déléguées. Montaigu n'est pas le centre du monde.

M. Jean-Martial Haeffelin : D'accord. Mais je les représente...

M. le Maire : Vous représentez vos élus mais pas les membres du comité consultatif. Après il appartient à Cyrille en fonction du rythme des projets, etc. de le faire et peut-être que cela n'a pas été encore fait mais cela se fera plus tard.

Il y a un autre temps d'échanges en commission plénière où là ils sont réunis tous ensemble, les 43. C'est moi qui préside ces rencontres.

M. Jean-Martial Haeffelin : Il était également prévu deux rencontres avec les élus des conseils délégués par an. On m'a expliqué que les deux étaient faites le même soir mais j'ai du mal à comprendre le fonctionnement.

M. le Maire : Non, une rencontre a eu lieu la semaine dernière à l'occasion du budget et puis une autre rencontre au cours de l'année.

M. Jean-Martial Haeffelin : Mais, on n'a jamais eu les autres.

M. le Maire : Vous rappelez vous ce qu'on a vécu pendant un et demi, deux ans

M. Jean-Martial Haeffelin : Non mais en 2022, l'année s'est déroulée à peu près normalement.

M. le Maire : Non je suis désolé, nous n'avons pas commencé 2022 normalement. Un certain nombre de réunions n'ont pas été tenues, en tout cas, tout ce qui n'était pas indispensable au fonctionnement de la collectivité, nous n'avons pas pu les tenir. Nous sommes toujours dans le respect de ce que nous avons décidé.

M. Jean-Martial Haeffelin : On ne peut pas dire qu'on est dans le respect alors que l'on n'a rien respecté du tout.

M. le Maire : Nous avons respecté. Je suis sûr qu'ils ont été réunis mais pas sous la forme d'une convocation. Cyrille les a réunis, les a vus. Nous ne les convoquons pas, ce ne sont pas des élus, ce sont des comités consultatifs.

M. Jean-Martial Haeffelin : Donc on ne respecte pas ce qui était engagé il y a deux ans encore une fois.

M. le Maire : On respecte compte-tenu des conditions nos engagements pris il y a deux ans. Bien. M. Haeffelin, nous ne serons jamais d'accord. De toute façon, vous n'en vouliez pas de ces comités consultatifs, ça ne vous va pas...

M. Jean-Martial Haeffelin : Si justement ; on aimerait bien les rencontrer, on aimerait bien pouvoir travailler avec eux, donc il ne faut pas hésiter.

M. le Maire : Très bien. « N'hésitez pas » : c'est nous qui pilotons la commune je vous le rappelle. C'est notre projet que nous mettons en place...

M. Jean-Martial Haeffelin : Et oui, on veut des comités consultatifs.

M. le Maire : C'est prévu ; vous les avez rencontrés la semaine dernière.

■ APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DU PARC DU VAL D'ASSON II ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX - MONTAIGU

Pour mémoire, l'étude du site du Parc du Val d'Asson II est en cours depuis 2021 avec le lancement des études environnementales par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'étude de faisabilité pour l'ouvrage d'art du site, par ARTELIA, venant connecter la Vieille Ville et le quartier des Hauts-de-Montaigu.

Les conclusions de ces études environnementales ont mis en évidence un patrimoine arboré riche avec des espèces végétales à préserver et une faune diversifiée et active.

Au regard de l'impact écologique de la construction sur le milieu, il a été acté de ne pas poursuivre les études pour la construction de la passerelle du Val d'Asson.

Aujourd'hui, dans le cadre de cet aménagement de l'extension du Parc du Val d'Asson à Montaigu, le projet d'avant-projet définitif présenté propose :

- La création d'un nouvel accès au parc côté Rue des Jardins,
- Un maillage de liaisons douces, connectées à celles déjà existantes dans le parc, accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes,
- La restauration de la continuité écologique du cours d'eau "L'Asson" et préservation de la biodiversité,
- Des espaces ludiques pour les familles,
- Des équipements sportifs complémentaires à ceux présents dans la première partie du parc.

Ce projet a été présenté aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin de s'assurer de la compatibilité du projet des travaux à mener auprès de l'Asson.

Le budget de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS HT
Marché MOE	64 766,67 €
Etudes complémentaires	10 000,00 €
Travaux Paysage et VRD	803 333,33 €
Eclairage public - Patrimoine	135 833,33 €
Communication	10 000,00 €
Aléas	107 900,00 €
TOTAL HT	1 131 833,33 €

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver l'avant-projet définitif du Parc Val d'Asson II (cf. Annexe 12 – APD_Parc Val d'Asson II), à autoriser le lancement de l'appel d'offres pour les lots « Paysage » et « Voiries, réseaux divers » et à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** l'avant-projet définitif du projet présenté ci-avant, **APPROUVE** le budget de l'avant-projet définitif du projet présenté ci-avant, **APPROUVE** le lancement de l'appel d'offres pour les lots Paysage et Voiries, Réseaux divers et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ **à l'unanimité**

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

Mme Sophie Arzul : Est-ce que le CME et la Maison des Jeunes de Montaigu avaient été intégrés pour l'aménagement des espaces ludiques ?

M. le Maire : Pas à ce stade.

M. Jean-Martial Haeffelin : Dans le projet que vous nous présentez ce soir, il y a l'abandon de la passerelle qui était un peu démesurée, qui était pourtant fortement promue ici même lors des conseils municipaux précédents. Sur ce point, nous ne pouvons que vous rejoindre même si nous regrettons le coût des différentes études qui ont fini par conclure l'évidence : le projet initial était un petit peu démesuré. Finalement, l'aménagement se réalisera à bon marché pour la commune car sur les 1,13 millions d'euros prévus, seul 225 000 € seront à notre charge soit 20 % seulement de l'opération. La commune n'investit donc pas 1,13 millions dans ce parc mais beaucoup moins. Il serait bon par honnêteté intellectuelle, d'être clair dans la communication. Enfin, à ce titre, la demande de subvention Fonds vert nous semble un peu décalée. En effet, jusqu'à présent, la zone concernée était une zone naturelle avec une biodiversité déjà riche, comme l'a montré le rapport de la LPO. Le projet présenté prendra en compte cette biodiversité, et ça c'est positif mais n'apportera aucune plus-value environnementale. N'y avait-il pas Monsieur le Maire, d'autres projets ayant une réelle fibre environnementale à proposer à financer par ce Fonds vert ?

M. le Maire : Je ne sais pas quoi vous dire parce que personne ne savait ce qui pouvait advenir de ce projet de passerelle, à part vous ! Peut-être êtes-vous évidemment beaucoup plus compétent que beaucoup de monde dans les bureaux d'études, etc., et c'est très bien. Ceci dit moi ma volonté, c'était d'aller au bout du sujet pour n'avoir aucun regret par rapport à ce projet que je trouvais formidable, que même l'État a trouvé formidable lorsque nous lui avons présenté. Simplement pour les contraintes que j'ai évoquées, nous ne pouvons pas le faire mais je m'en serais voulu de ne pas être allé au bout de cette étude. Quant aux subventions, mais vous devriez être content, c'est formidable, toutes les collectivités, toutes les communes de France font toujours appel aux subventions pour organiser leur projection d'investissement et c'est toujours comme ça et encore une fois c'est vraiment super d'avoir un projet intéressant s'il « coche » autant de subventions pour les financeurs qui nous accompagnent.

Dernière chose car je ne vais pas aller plus loin : sur l'aspect environnemental... Encore une fois, ne regardons pas le sujet que par un petit bout de la lorgnette. Quand nous aménageons une ville, et quand nous la projetons sur l'avenir, notamment avec les opérations que nous aurons dans l'avenir, de construire dans la ville, nous aurons besoin d'espaces de respiration donc c'est un projet que nous faisons pour les 100 ans de Montaigu-Vendée à venir ; nous devrions nous en réjouir. C'est un projet qui est fondamentalement environnemental. Je ne résiste pas, j'aurai pu le dire tout à l'heure, mais ça nous a fait tellement plaisir que la Préfecture de Vendée, peut-être l'avez-vous vu sur les réseaux sociaux, dit ceci - c'était à l'occasion de l'inauguration, Antoine, du premier boulon du parking silo à étages : « Subventionné par l'État à hauteur de 700 000 €, cet aménagement constitue un exemple de stratégie foncière adaptée aux enjeux du zéro artificialisation nette (ZAN). Reconstruction de la ville sur la ville, c'est exactement cet équipement du Val d'Asson participe à ça. Pluralité, complémentarité des modes de déplacement : train, vélo, cheminement piétonnier, voiture. Porté par l'État, les collectivités, mais aussi par les architectes qui pensent les nouvelles formes urbaines et les entreprises qui construisent autrement, le zéro artificialisation nette constitue un enjeu collectif d'aménagement des territoires qui conjuguent à Montaigu-Vendée, sobriété foncière et qualité architecturale ». Tout est dit, évidemment quand nous prenons un sujet par le petit bout de la lorgnette, nous n'avons pas, et je rejoins Antoine Chéreau tout à l'heure, la globalité de ce qu'on fait. Tout est lié. Vous dites que ce n'est pas un projet environnemental, je vous dis l'inverse. Je vous dis que c'est la même chose que le parking à étages, c'est-à-dire qu'à partir du moment où M. Piveteau devrait s'en réjouir, où la ville ne va pas s'agrandir comme elle a pu le faire depuis 40 ans, mais plutôt comme toutes les villes en France, reconstruire sur la ville, nous aurons donc besoin de plus d'espaces de respiration, de plus d'espaces pour nos habitants. Les parcs que nous avons à Montaigu-Vendée comme le Pré Gustin à Saint-Hilaire, comme la Sénardière et Les Ajoncs à Boufféré, comme le Moulin de la Rivière à Saint Georges sont des atouts phénoménaux dans les années à venir encore plus qu'aujourd'hui. Mais pas de problème M. Haeffelin, si vous n'êtes pas d'accord avec le projet.

M. Jean-Martial Haeffelin : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Maire : Non mais moi, c'est ce que je dis. C'est par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, ce n'est pas encore assez, on aurait dû mettre ailleurs...

M. Jean-Martial Haeffelin : J'ai dit que peut-être le financement, on pouvait l'assumer d'un point de vue communal et essayer d'utiliser les Fonds verts pour autre chose. C'est un petit peu facile de communiquer après sur le projet à plus d'un million d'euros alors que cela coûte 200 000 € à la collectivité.

M. le Maire : Ce n'est pas facile ; justement non, ce n'est pas facile.

Mme Sophie Licoine : Je voulais juste vous faire part du fait que je me réjouis que vous ayez décalé le planning des travaux puisque je l'avais proposé en commission afin de permettre à la faune, qu'il s'agisse des trois espèces protégées mais aussi des 104 autres, à avoir un peu plus de chances de se reproduire normalement. Donc j'espère qu'elles trouveront ensuite

des zones tranquilles pour se réfugier quand les travaux commenceront. Je fais bien allusion aux 107 espèces et non pas uniquement aux trois protégées.

M. le Maire : Très bien, merci de cet apport Sophie lors de cette commission.

Départ de Mme Elodie Larcher à 22h35 qui a remis un pouvoir à Mme Sophie Licoine.

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT POUR LE VAL D'ASSON II - MONTAIGU

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc du Val d'Asson à Montaigu, il convient de solliciter un subventionnement du projet auprès de l'Etat et du Département de la Vendée.

En effet, le projet s'inscrivant dans le programme d'aide du Conseil Départemental au titre de l'aménagement d'espaces publics, une subvention de 200 000 € est sollicitée, ainsi qu'une aide de 336 741,94 € à l'Etat, au titre du Fond Vert suivant l'axe 2 Renaturation des Villes.

DÉPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT
Marché MOE	64 766,67 €	DSIL	160 724,72 €
Etudes complémentaires	10 000,00 €	FCC	188 000,00 €
Paysage, voiries et réseaux	803 333,33 €	Région	20 000,00 €
Eclairage public – Patrimoine	135 833,33 €	Département	200 000,00 €
Communication	10 000,00 €	Fond Vert	336 741,94 €
Aléas	107 900,00 €	Autofinancement	226 366,67 €
TOTAL HT	1 131 833,33 €	TOTAL HT	1 131 833,33 €

Les membres du conseil municipal ont été invités à solliciter une subvention de 200 000 € auprès du Conseil Départemental au titre de l'aménagement d'espaces publics et une aide de 336 741,94 € de l'Etat au titre du Fond Vert suivant l'axe 2 – Renaturation des Villes.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal SOLLICITE l'aide Départementale au titre de l'aménagement d'espaces publics pour un montant de 200 000 €, SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du Fond Vert – Axe 2 Renaturation des Villes d'un montant de 336 741,94 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

QUARTIER DE LA GARE – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR - MONTAIGU

Le Plan Climat Air Energie Territorial « Terres d'énAIRgie » prévoit notamment, dans son axe 2, de développer les énergies renouvelables, en définissant un mix énergétique adapté au territoire. Le réseau de chaleur fait partie de ce mix énergétique à promouvoir.

En 2021, une étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur avait été engagée dans le secteur des Hauts de Montaigu. Le potentiel étant avéré, les études se poursuivent. Le quartier de la Gare, autre secteur d'aménagement de la Ville, présente

lui aussi les caractéristiques d'un secteur à fort potentiel : grands équipements et habitat dense à proximité, création de logements, nouvelles activités tertiaires.

L'étude de faisabilité est financée par L'ADEME et le SyDEV à hauteur de 80%. Le reste à charge sera dû par la commune.

Il a donc été proposé aux membres du conseil municipal de lancer les études de la faisabilité et d'opportunité pour la mise en place d'un réseau de chaleur dans le quartier de la Gare et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SyDEV la convention permettant de réaliser cette étude.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal AUTORISE les études d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur dans le quartier de la Gare et AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SyDEV, la convention permettant de réaliser cette étude ainsi que toutes pièces inhérentes au dossier.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

M. le Maire : Là encore je suis très heureux d'avoir à vous solliciter sur un sujet tout à fait positif. Je regrette que ce sujet n'ait pas pu être présenté en commission mais en théorie le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur les permis de construire. Il s'agit d'une procédure un peu particulière pour ce genre d'installation et j'ai souhaité que nous l'examinions ce soir afin de ne pas retarder ce sujet.

En réalité, il s'agit d'un dossier qui je l'espère fera consensus car il s'agit ni plus ni moins que de rendre un avis sur le projet d'une plus grande centrale photovoltaïque de France en autoconsommation.

La puissance générée par les panneaux solaires couvrira 11% du besoin de l'entreprise SODEBO ce qui correspond aussi au besoin en électricité avec chauffage de 11% de la population de Terres de Montaigu ou 26% de la population de Montaigu-Vendée.

C'est un pas important pour cette entreprise dans la transition environnementale et une marche non moins importante pour notre PCAET.

■ **AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU LIEU-DIT LE GRAND PLANTY – SAINT GEORGES DE MONTAIGU**

Les sociétés des entreprises BOUGRO, SCI Charlie et Harry ont déposé une demande de permis de construire en vue de l'installation de 4 espaces de panneaux photovoltaïques au sol d'une surface cumulée de 80 000 m² soit 10 338 MWh/ an et de 2 ombrières photovoltaïques de 14 230 m² au total soit 2 481 MWh/an. La production de ces structures au sol ou en ombrières va permettre de produire 12 820 MWh / an soit 11% de la consommation de l'entreprise SODEBO.

La production énergétique dépassant 1 MWc /an, l'avis de la collectivité est requis.

Il a été proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de permis de construire.

Le conseil municipal APPROUVE le projet de permis de construire en vue de l'installation de 4 espaces de panneaux photovoltaïques au sol et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

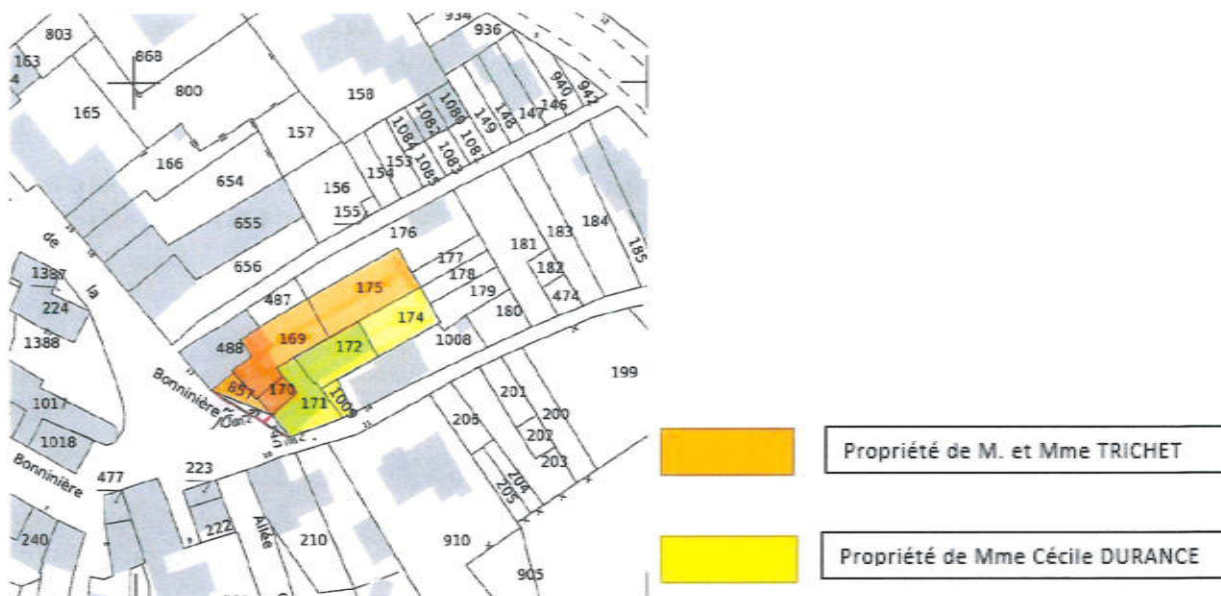
☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

■ **DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT LE CLOS DE LA BONNINIÈRE – SAINT HILAIRE DE LOULAY**

En vue de la cession d'une partie de la voirie située Le Clos de la Bonninière sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay au profit des propriétaires riverains, il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de ces emplacements et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.



Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay pour avis.

Le conseil municipal CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public située à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay – le Clos de la Bonnninière pour une surface d'environ 15 m², PRONONCE le déclassement de cette emprise du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

CESSIONS FONCIÈRES – LE CLOS DE LA BONNNINIÈRE – SAINT HILAIRE DE LOULAY

a) Madame Cécile DURANCE s'est proposée d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé Le Clos de la Bonnninière sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 Montaigu-Vendée, d'une contenance d'environ 5 m².

b) Monsieur et Madame Florian TRICHET se sont proposés d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé Le Clos de la Bonnninière sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 Montaigu-Vendée, d'une contenance d'environ 10 m².

Ainsi et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, les membres du conseil municipal seront invités à décider de la cession de ces 2 biens issu du domaine public moyennant le prix principal de 40,00 € le m².

Ces points ont été inscrits à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay pour avis.

Le conseil municipal CÈDE à Madame Cécile DURANCE une partie d'un bien issu du domaine public à le Clos de la Bonnninière – commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, Montaigu-Vendée d'une contenance totale d'environ 5 m² situé à l'avant de sa propriété moyennant le prix principal de 40 € le m², DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais dont le bornage seront supportés par l'acquéreur et AUTORISE Monsieur à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal CÈDE à M. et Mme Florian TRICHET une partie d'un bien issu du domaine public à le Clos de la Bonnninière – commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, Montaigu-Vendée d'une contenance totale d'environ 10 m² situé à l'avant de sa propriété moyennant le prix principal de 40 € le m², DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais dont le bornage seront supportés par l'acquéreur et AUTORISE Monsieur à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT FONCIER – AVENUE DE LA VENDÉE – SAINT HILAIRE DE LOULAY

La commune de Montaigu-Vendée est propriétaire de l'ensemble des parcelles composant l'îlot du secteur de la Vallée du Loulay sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay et occupé par d'anciens bâtiments artisanaux. La commune souhaite céder cet îlot, d'une superficie d'environ 1 337 m² et enregistré au cadastre sous les références 224 AC n°245, 244, 242, et situé en partie sous les références 224 AC n° 248, 246 et 243 afin d'y réaliser un programme de logements.

Un accord de principe avec Procivis Ouest Promoteur a été obtenu pour l'acquisition du terrain au prix déterminé par l'avis du domaine afin d'y construire 21 logements. Afin de répondre aux besoins liés au programme de logements, 21 places de stationnement seront réalisées par la commune de Montaigu-Vendée en pourtour d'îlot puis cédées à Procivis Ouest Promoteur au prix unitaire de 3 500 € TTC.



Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, la commune doit au préalable désaffecter et déclasser les parcelles situées à Montaigu-Vendée, cadastrées section 224 AC numéros 242 et 248 et en partie pour les parcelles cadastrées section 224 AC 243 et 246 pour une surface totale d'environ 253 m² afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay pour avis.

Le conseil municipal CONSTATE la désaffectation des parcelles situées à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, et cadastrées 224 section AC numéros 248 et 242 et en partie pour les parcelles cadastrées section 224 AC numéros 243 et 246 pour une surface total d'environ 253 m², PRONONCE le déclassement de ces emplacements pour les intégrer au domaine privé communal et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ CESSION FONCIÈRE DU TERRAIN CONSTITUANT L'ÎLOT DU SECTEUR DE LA VALLÉE DU LOULAY - SAINT HILAIRE DE LOULAY

Ainsi et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, les membres du conseil municipal ont été invités à approuver la cession à Procivis Ouest Promoteur de cet îlot d'une contenance d'environ 1 337 m², au prix principal de 226 500 € net vendeur.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay pour avis.

Le conseil municipal CÈDE à PROCIVIS OUEST PROMOTEUR les parcelles situées à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, et cadastrées section 224 AC numéros n°245, 244, 242 et en partie sous les références 224 AC n°248, 246 et 243, le tout pour une surface totale d'environ 1 337 m² moyennant le prix principal de 226 500 € net vendeur, DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais dont le bornage seront supportés par l'acquéreur et AUTORISE Monsieur à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

M. le Maire : Ce projet est une réalisation rendue possible par le travail courageux et visionnaire des élus de la commune de Saint Hilaire de Loulay voilà déjà des années autour de la ZAC de centre-ville. Construire dans la ville. C'est un travail qui était en avance sur son temps et parfois incompris par les habitants.

Pour revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure, M. Piveteau. Procivis est une SACICA – une Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la propriété. Hasard des choses, c'est une entreprise d'économie sociale et solidaire même s'il s'agit d'un promoteur.

■ APPROBATION DE LA GRILLE DE PRIX MODIFICATIVE DU LOTISSEMENT « LA NOBENNE - TRANCHE 2 » - SAINT HILAIRE DE LOULAY

Par délibération n° DEL 2022.05.17-11 en date du 17 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé la grille de prix du lotissement « la Nobenne – Tranche II » sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay. Suite à la réalisation des travaux de raccordement et au passage du géomètre expert pour la rédaction du document d'arpentage et le bornage des terrains, un écart de surfaces a été relevé entre celles mentionnées dans la division préalable de division et celles arpentées sur site.

En cohérence, la grille de prix des lots étant indexée sur la surface des lots, elle doit être mise à jour afin de préparer les ventes.

Lot	Surface en m²	Prix du terrain sans T.V.A.	Travaux viabilité H.T.	Total H.T.	T.V.A. sur marge	Montant T.T.C.
26	266	931,00 €	18 065,83 €	18 996,83 €	3 613,17 €	22 610,00 €
27	398	1 393,00 €	35 322,50 €	36 715,50 €	7 064,50 €	43 780,00 €
28	316	1 106,00 €	28 045,00 €	29 151,00 €	5 609,00 €	34 760,00 €
29	524	1 834,00 €	50 871,67 €	52 705,67 €	10 174,33 €	62 880,00 €
30	376	1 316,00 €	36 503,33 €	37 819,33 €	7 300,67 €	45 120,00 €

Il a été proposé au conseil municipal d'approuver la modification de ces prix des lots telle que présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** la modification de la grille de prix des lots du lotissement « la Nobenne – Tranche 2 » à Saint Hilaire de Loulay telle qu'indiquée ci-dessus, conformément à l'avis des domaines sus-indiqué, **CONFIRME** la délibération du 17 mai 2022 et instaure un pacte de préférence de 6 ans au profit de la commune, **RAPPELLE** que les frais d'acte et ceux liés au permis de construire seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération, le dépôt des pièces du lotissement en l'étude de Maîtres FLOCHLAY-GILLES, BODIGUEL et BRAUD, notaires à Montaigu-Vendée ainsi que tous les actes de vente inhérents à cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE MONTAIGU- VENDÉE- LE CLOS DE MATIFEUX - MONTAIGU

La société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine de 400 Volts. Cette installation nécessite la pose d'une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 70 m. sur une bande d'une largeur d'un mètre qui grèvera la parcelle cadastrée section AO numéro 102 située lotissement Le Clos de Matifeux et appartenant à la commune de Montaigu-Vendée.

Cette constitution de servitude est proposée sans indemnité de part ni d'autre.

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver le contenu du projet d'acte de convention de servitude établi entre la société ENEDIS et la ville de Montaigu-Vendée portant sur la parcelle susvisée (cf. Annexe 13 – Convention de servitude avec ENEDIS – le Clos de Matifeux).

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** le contenu du projet de convention de servitude établi entre la commune de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS et portant sur la parcelle située sur la commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée et cadastrée section AO n°102, DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par la société ENEDIS, **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ **CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE MONTAIGU-VENDEE– POLE D'ACTIVITES LES MARCHES DE BRETAGNE – SAINT HILAIRE DE LOULAY**

La société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine de 20 000 Volts. Des constitutions de servitudes doivent être constatées pour la réalisation de ces ouvrages qui traversent des propriétés appartenant à la commune de Montaigu-Vendée. Une première installation nécessite la pose de deux canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 1 796 m. sur une bande d'une largeur de 3 m. qui grèvera les parcelles situées sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, cadastrées 224 section ZC numéros 15 et 73, section ZD numéros 27, 31, 39, 105, 108 et section ZE numéros 29, 55, 91, 94, 98. Une seconde installation la pose de deux canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 746 m. sur une bande d'une largeur de 3 m. qui grèvera la parcelle située sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, cadastrée 224 section ZC numéro 23.

Ces constitutions de servitudes seront consenties sans indemnité de part ni d'autre.

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver le contenu des projets d'acte de convention de servitude établi entre la société ENEDIS et la ville de Montaigu-Vendée et portant sur les parcelles susvisées (cf. Annexe 14 – Convention de servitude avec ENEDIS – PA les Marches de Bretagne).

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.

Le conseil municipal **APPROUVE** le contenu du projet de convention de servitude établi entre la commune de Montaigu-Vendée et la société ENEDIS et portant sur les parcelles situées sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay à Montaigu-Vendée et cadastrées 224 section ZC n°15, 23, 73, section ZD n°27, 31, 39, 105, 108, section ZE n°29, 55, 91, 94, 98, DIT que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par la société ENEDIS, **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ **CONVENTION SyDEV – INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LES AMPHORES II - BOUFFÉRE**

Dans le cadre des travaux définitifs de voirie et réseaux du lotissement Les Amphores II à Boufféré, les équipements d'éclairage public vont être installés conformément aux études initiales du projet d'aménagement du lotissement, réalisées en 2019.

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0134 se rapportant aux travaux d'éclairage public dont la proposition financière se décompose de la façon suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	39 125.00	46 950.00	39 125.00	100.00 %	39 125.00
TOTAL PARTICIPATION					39 125.00

Les membres du conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour information.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention SyDEV concernant les travaux définitifs de voiries et réseaux divers du lotissement les Amphores II sur la commune déléguée de Boufféré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0134 et à verser une participation de 39 125 € au SyDEV, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ CONVENTION SyDEV - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CENTRE BOURG - SAINT GEORGES DE MONTAIGU

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre bourg de Saint-Georges-de-Montaigu, deuxième partie concernant les abords de la mairie et des commerces sur la rue des Maines, le parc d'éclairage public va également faire l'objet d'une rénovation visant à modifier les emplacements des dispositifs afin d'être cohérents avec les nouveaux aménagements urbains et de remplacer le mobilier existant par des dispositifs aux meilleures performances énergétiques.

Le Président du SyDEV demande la participation de la Ville de Montaigu-Vendée pour la réalisation des travaux à hauteur de 123 308 € qui se décompose ainsi :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	120 939,00	145 127,00	120 939,00	70,00 %	84 657,00
Prestations accessoires					
Autres Prestations	32 209,00	38 651,00	38 651,00	100,00 %	38 651,00
TOTAL PARTICIPATION					123 308,00

Les membres du conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu pour information.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention SyDEV concernant les travaux d'éclairage public du centre-bourg sur la commune de Saint Georges de Montaigu, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0775 et à verser une participation de 123 308 € au SyDEV, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

■ AVENANT À LA CONVENTION SYDEV – RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING DE L'HÔPITAL DE MONTAIGU

Dans le cadre de l'opération de construction du pôle médical et de la résidence de Vendée Habitat Henri Dunant, la ville de Montaigu-Vendée a procédé au réaménagement du parking de l'hôpital et des abords du nouveau bâtiment. Ces travaux de réaménagement ont intégré la mise en place d'un éclairage neuf, objet de la convention SyDEV n°2021.ECL.0049, validée en conseil municipal par délibération n° DEL 2021.02.09-56 en date du 09 février 2021 et dont la participation de la ville s'élevait à 8 085 €.

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires : déplacement d'un point lumineux et d'un coffret d'éclairage public et fourniture et pose de protections autour du coffret en question.

La proposition financière se décompose désormais comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Eclairage public	3 487.00	4 184.00	3 487.00	70.00%	2 441.00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT					2 441.00

Les membres du conseil municipal ont été invités à valider cet avenant et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention SyDEV concernant les travaux de réaménagement du parking de l'Hôpital de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention n°2021.ECL.0049 et à verser une participation de 2 441 € au SyDEV, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

■ CONVENTION SyDEV – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARC DES REMPARTS - MONTAIGU

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0026 se rapportant à des travaux de rénovation de l'éclairage existant aux abords du château, dans le Parc des Remparts, sur la commune déléguée de Montaigu. La proposition financière se décompose de la façon suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	15 288,00	18 346,00	15 288,00	70.00%	10 702,00
TOTAL PARTICIPATION					10 702,00

Les membres du conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention SyDEV concernant les travaux de rénovation de l'éclairage existants aux abords du château, dans le Parc des Remparts sur la commune déléguée de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0026 et à verser une participation de 10 702 € au SyDEV, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

CONVENTION SyDEV – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA GAUDINE - MONTAIGU

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0133 se rapportant à des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, Rue de la Gaudine, sur la commune déléguée de Montaigu, dans le cadre d'un projet immobilier.

La proposition financière se décompose de la façon suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	1 462,00	1 754,00	1 462,00	70.00%	1 023,00
TOTAL PARTICIPATION					1 023,00

Les membres du conseil municipal ont été invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention SyDEV concernant les travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, Rue de la Gaudine, sur la commune déléguée de Montaigu dans le cadre d'un projet immobilier, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0133 et à verser une participation de 1 023 € au SyDEV, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

☒ à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

INFORMATIONS DIVERSES

- Décisions du Maire du 01^{er} février au 28 mars 2023, par délégation accordée par le conseil municipal par délibération n° 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 :

n° acte	date	Objet
DECRE_2023_016	02/02/2023	DIA - La Clairbaudière - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_017	02/02/2023	DIA - Rue de la Tour - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_018	01/02/2023	DIA - 12 et 14 Rue des Mimosas - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_019	01/02/2023	DIA - 5 Rue du huit mai 1945 - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_020	01/02/2023	DIA - 3Bis Rue du huit mai 1945 - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_021	01/02/2023	DIA - 5 Rue du huit mai 1945 - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_022	01/02/2023	DIA - 38 Rue Georges Clémenceau - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_023	01/02/2023	DIA - 8 Rue des Marguerites – Saint Georges de Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_024	06/02/2023	DIA - 28 Bis Rue Saint Nicolas - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_025	14/02/2023	Avenant - Etude de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre - Conception de passerelles à Montaigu et Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_026	15/02/2023	Marché de maîtrise d'œuvre - Réalisation d'un pôle Enfance Jeunesse et Culture - St Georges de Montaigu

DECRE_2023_027	22/02/2023	Avenant n°1 - Marché de maîtrise d'œuvre et de design d'espace pour la rénovation énergétique et l'amélioration des locaux de la mairie de la Guyonnière
DECRE_2023_028	21/02/2023	DIA - 12 Rue des Hauts de Mirville - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_029	21/02/2023	DIA - 1 Rue de la Tour Louis XI - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_030	21/02/2023	DIA - 12 Rue des Touches – Saint Hilaire de Loulay - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_031	21/02/2023	DIA - Rue des Moulins Nantais - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_032	28/02/2023	DIA - 13 et 15 Route de La Planche – Saint Hilaire de Loulay - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_033	27/02/2023	DIA - 13 Rue de la Marine Royale - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_034	28/02/2023	DIA - 4 Allée du Petit Fief – Saint Hilaire de Loulay - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_035	03/03/2023	DIA - Rue Saint Nicolas - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_036	06/03/2023	Avenant - Prestations de service en assurance - lot 4 Véhicules à moteur et risques annexes
DECRE_2023_037	07/03/2023	DIA - 25 Boulevard Alex Auvinet - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_038	08/03/2023	DIA - 16 Rue du Clos du Paradis - Saint Georges de Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_039	09/03/2023	DIA - 3 Rue Sapinaud - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_040	09/03/2023	DIA - 3 Rue de la Boucherie - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_041	09/03/2023	DIA - 23 Rue du Gîte des Jardins - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_042	16/03/2023	DIA - 45 Rue Durivum - Saint Georges de Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_043	16/03/2023	DIA - 14 Rue des Camélias - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_044	23/03/2023	Marchés de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de l'Homelet – Saint Georges de Montaigu
DECRE_2023_045	28/03/2023	Avenant n°1 – Marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un restaurant traditionnel - Montaigu

- Liste des concessions prises :

Commune	Date de l'enregistrement de la concession	Nom du concessionnaire	Date du début de la concession	Durée de concession
St Georges de Montaigu	12/01/2023	VRIGNAUD Annick	14/01/2022	30 ans
Montaigu	30/01/2023	GUILLET Michel et Anne	10/01/2023	30 ans
St Hilaire de Loulay	31/01/2023	PIVETEAU Magali née SAUVETRE	17/01/2023	30 ans
St Georges de Montaigu	03/02/2023	BONNET Daniel et Marie-Claire	12/01/2023	30 ans
St Georges de Montaigu	03/02/2024	BONNET Noëlle	24/01/2023	30 ans
Montaigu	17/02/2022	GOUSSEAU Raymond	10/02/2023	15 ans
Montaigu	20/02/2023	ROCHELET Viviane née DURET	11/02/2023	30 ans
St Georges de Montaigu	02/03/2023	MERCIER Marie Madeleine née RIGALLEAU	15/02/2023	30 ans
Montaigu	08/03/2023	PHILIPPON Nicole née SALLÉ	02/03/2023	30 ans
Montaigu	08/03/2024	MOREAU Raphaël et Marie-Claude	28/02/2023	30 ans
Montaigu	09/03/2023	DE BIASIO Gérald et Maryannick	09/03/2023	30 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le secrétaire de séance,
Sophie MORNIER

Monsieur le Maire
Florent LIMOUZIN



